

Module **Social**



Réadaptation à base communautaire **Guide de RBC**



Organisation
mondiale de la Santé



Catalogage à la source : Bibliothèque de l'OMS

Réadaptation à base communautaire : guide de RBC.

1.Rééducation et réadaptation. 2.Handicapé. 3.Service public santé. 4.Politique sanitaire. 5.Droit de l'homme. 6.Justice sociale. 7.Participation consommateurs. 8.Ligne directrice. I.Organisation mondiale de la Santé. II.Unesco. III.Bureau international du travail. IV.International Disability Development Consortium.

ISBN 978 92 4 254805 1

(Classification NLM : WB 320)

© Organisation mondiale de la Santé 2011

Tous droits réservés. Il est possible de se procurer les publications de l'Organisation mondiale de la Santé auprès des Editions de l'OMS, Organisation mondiale de la Santé, 20 avenue Appia, 1211 Genève 27 (Suisse) (téléphone : +41 22 791 3264 ; télécopie : +41 22 791 4857 ; adresse électronique : bookorders@who.int). Les demandes relatives à la permission de reproduire ou de traduire des publications de l'OMS – que ce soit pour la vente ou une diffusion non commerciale – doivent être envoyées aux Editions de l'OMS, à l'adresse ci-dessus (télécopie : +41 22 791 4806 ; adresse électronique : permissions@who.int).

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation mondiale de la Santé aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les lignes en pointillé sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes et de produits commerciaux ne signifie pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'Organisation mondiale de la Santé, de préférence à d'autres de nature analogue. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la Santé a pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'Organisation mondiale de la Santé ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation.

Graphisme : Inis Communication – www.iniscommunication.com

Imprimé à Malte

Guide de RBC

Module Social

Table des matières

Préambule	1
Assistance personnelle	7
Relations, mariage et famille	19
Culture et art	27
Activités récréatives, loisirs et sports	35
Justice	43

Préambule

Etre activement intégré à la vie sociale de sa famille et de sa communauté est important pour le développement personnel. L'opportunité de participer à des activités sociales a un impact substantiel sur l'identité d'une personne, son estime de soi, sa qualité de vie, et, finalement, son statut social. Comme les personnes handicapées rencontrent de nombreux obstacles dans la société, elles ont souvent moins de chances de participer à des activités sociales.

Dans le passé, de nombreux programmes de réadaptation à base communautaire (RBC) se concentraient sur les questions de santé et sur les activités de réadaptation, en ignorant souvent les besoins sociaux des personnes handicapées. Encore aujourd'hui, des sujets tels que les relations, le mariage et la parentalité sont jugés comme trop sensibles ou trop difficiles à aborder, alors que l'accès aux activités culturelles, sportives et récréatives et à la justice est considéré comme inutile. Ce module souligne l'importance de ces questions dans la vie des personnes handicapées et, par conséquent, la nécessité pour les programmes de réadaptation à base communautaire de s'atteler à ces questions.

Objectif

Les personnes handicapées ont des responsabilités et des rôles sociaux significatifs dans leurs familles et leurs communautés ; elles sont traitées en tant que membres égaux de la société.

Rôle de la RBC

Le rôle de la RBC consiste à travailler avec tous les acteurs pertinents pour assurer la pleine participation des personnes handicapées à la vie sociale de leurs familles et de leurs communautés. Les programmes de RBC peuvent apporter aide et assistance aux personnes handicapées pour leur permettre d'accéder aux opportunités sociales et peuvent lutter contre la stigmatisation et la discrimination afin de susciter des changements sociaux positifs.

Résultats souhaitables

- Les personnes handicapées sont valorisées en tant que membres de leur famille et ont une variété de responsabilités et de rôles sociaux.
- Les personnes handicapées et leurs familles sont soutenues et encouragées à contribuer, par leurs compétences et leurs ressources, au développement de leurs communautés.
- Les communautés reconnaissent que les personnes handicapées sont des membres appréciés de la société et peuvent apporter une contribution positive à la communauté.
- On récuse et on lutte contre les obstacles qui excluent les personnes handicapées et leurs familles de la participation à des activités et à des rôles sociaux.

- Les autorités gouvernementales locales subviennent aux besoins des personnes handicapées et des membres de leur famille et leur fournissent un soutien et des services sociaux efficaces le cas échéant.

ENCADRÉ 1

Mexique

Assurer la participation de toute la communauté (Mexique)

Piña Palmera est une organisation non gouvernementale travaillant sur la côte sud d'Oaxaca, au Mexique. Piña Palmera a démarré ses activités de réadaptation à base communautaire en 1989, et elle est aujourd'hui active dans sept communautés rurales et collabore avec les personnes handicapées et leurs familles afin de répondre à leurs besoins quotidiens. L'organisation travaille également avec les autorités locales, les enseignants, les opérateurs de transports publics et les professionnels de santé locaux en vue de supprimer les obstacles et de faciliter l'insertion sociale des personnes handicapées dans leurs communautés.

Piña Palmera entreprend nombre d'activités qui soulignent certains éléments de la composante sociale de la RBC. Elle fournit une assistance personnelle aux personnes handicapées, notamment aux enfants handicapés et aux personnes ayant des déficiences sévères ou multiples. Cette assistance est assurée par des membres du personnel ou des bénévoles et comprend une assistance en matière d'hygiène personnelle, de déplacement dans la communauté et d'activités sociales. Si nécessaire, une assistance personnelle est également assurée pour les membres du personnel ayant des déficiences, afin de leur permettre de mener à bien leurs activités professionnelles.

Piña Palmera encourage les personnes handicapées à prendre part aux activités de détente, aux loisirs et aux sports. L'organisation travaille en étroite collaboration avec les personnes handicapées et les sportifs de la collectivité en vue de fournir les ressources nécessaires et d'organiser des activités et des événements communautaires auxquels les personnes handicapées et non handicapées sont invitées à participer. Les aides techniques et les équipements sportifs adaptés sont fournis au besoin, pour permettre aux personnes handicapées de participer. Plusieurs personnes handicapées ont poursuivi jusqu'à participer au sein de l'équipe nationale de basket-ball en fauteuil roulant.

Piña Palmera organise des ateliers sur des sujets comme la communication efficace, la résolution des conflits, le travail d'équipe, le respect, l'égalité des sexes et la sexualité. Ces ateliers aident les personnes handicapées à développer leurs réseaux sociaux. Lorsque cela est nécessaire, l'organisation dispense également des conseils concernant les droits légaux dans un langage simple pour s'assurer que les personnes handicapées puissent se défendre contre tout acte d'injustice.



Concepts clés

Les rôles sociaux

Que sont les rôles sociaux?

Les rôles sociaux sont des positions que les gens occupent dans la société et qui sont associés à certaines responsabilités et activités. Différents types de rôles sociaux incluent ceux liés aux relations (par exemple, époux, épouse, mère, père, frère, sœur, ami), au travail (par exemple, enseignant, agent communautaire, agriculteur), aux occupations quotidiennes (par exemple, agent de nettoyage, cuisinier), aux loisirs et aux sports (par exemple, footballeur, joueur de cartes) et à la communauté (par exemple, bénévole, représentant d'une communauté). Les rôles sociaux sont influencés par divers facteurs tels que l'âge, le sexe, la culture et le handicap. Les rôles sociaux des personnes changent tout au long de leur vie, et de nombreuses communautés marquent ces changements par d'importants rituels et coutumes.

Pourquoi les rôles sociaux sont importants

Les rôles sociaux sont importants car ils donnent une identité et un sens à la vie. Le statut social d'une personne est influencé par les différents rôles sociaux qu'elle a dans la communauté. À titre d'exemple, être un époux, un parent et/ou un salarié peut être très valorisé et en conséquence, cela aura un impact positif sur le statut social, tandis qu'être célibataire, sans enfants et/ou au chômage sera peut être moins apprécié et aura un impact négatif sur le statut social. Lorsque les personnes handicapées ont la possibilité de remplir des rôles sociaux positifs dans leurs communautés, les attitudes envers le handicap sont susceptibles de changer. En effet, l'insertion réussie d'un enfant handicapé à l'école ou d'un adulte handicapé au travail peut constituer un moyen efficace de changer les attitudes sociales envers les personnes handicapées.

Soutenir les personnes handicapées pour garantir des rôles sociaux valorisés

Les personnes handicapées peuvent être soutenues de différentes manières pour qu'elles accomplissent des rôles sociaux valorisés. Aider ces personnes à améliorer leurs compétences et capacités, en promouvant une image positive dans la communauté et tenter de changer les attitudes négatives sont autant d'actions utiles (voir le module Autonomisation).

Les obstacles à la participation sociale

Un large éventail d'obstacles est à même de limiter la participation sociale des personnes handicapées. Par exemple :

- Les personnes handicapées peuvent avoir une mauvaise estime d'elles-mêmes et pensent qu'elles ne méritent pas ou qu'elles n'ont pas la capacité de participer à des activités et à des manifestations;
- Les membres de la famille peuvent ressentir le fait que l'un d'eux aient un handicap comme une honte et, par conséquent, n'encouragent pas ou ne permettent pas la participation sociale de cette personne ;

- Les membres de la communauté peuvent avoir des opinions et des croyances irrationnelles quant au sujet du handicap ; comme par exemple que les lieux saints sont souillés par la présence d'une personne handicapée ; que les personnes handicapées sont maudites et doivent être purifiées ; les personnes handicapées ont des pouvoirs surnaturels ou maléfiques ;
- Les obstacles physiques à la participation sociale incluent les moyens de transport et les bâtiments inaccessibles comme les centres communautaires, les sites des rencontres sportives et les cinémas.

ENCADRÉ 2

Les obstacles physiques à la participation

« De temps en temps, nous aimons voir un film au cinéma, mais il n'y a aucun accès pour les fauteuils roulants. Nous ne pouvons pas nous asseoir à la place qu'on nous désigne, car il n'y a pas assez d'espace devant. Si nous demandons, personne ne nous écoute. » (7)

L'égalité des sexes

Les femmes handicapées dans les pays à faible revenu ont souvent peu d'occasions de participer à certains rôles sociaux, comme la parentalité. Certaines familles peuvent être surprotectrices et empêcher la femme avec un handicap de participer à des activités sociales en dehors de la maison. Qui plus est, alors que l'égalité entre les sexes est un aspect important du développement, les femmes et les filles handicapées sont souvent exclues des programmes de développement généraux.. Les femmes handicapées sont rarement activement impliquées dans les processus de prise de décision et sont sous-représentées par exemple dans les associations féminines où leurs préoccupations peuvent être considérées, à tort, comme différentes de celles des autres femmes. Les filles handicapées sont également moins susceptibles d'être incluses dans les programmes destinés aux jeunes ou les activités récréatives.

Les enfants handicapés

Les environnements sûrs et bienveillants sont essentiels pour tous les enfants, y compris les enfants handicapés qui ont besoin d'amour, d'affection, de stimulation et d'opportunités d'apprentissage et de développement. Les programmes de RBC peuvent jouer un rôle important dans la promotion des droits des enfants handicapés et dans le soutien de leurs familles pour qu'elles puissent lutter contre la stigmatisation et la discrimination qui risquent d'empêcher tout enfant handicapé de participer à la vie familiale et communautaire.



Éléments du module

Assistance personnelle

Certaines personnes handicapées ont besoin d'une aide personnelle leur permettant de participer à la vie familiale et communautaire. Dans les pays à faible revenu où les services et avantages sociaux sont limités, les familles sont souvent le principal ou le seul moyen d'aide personnelle. Bien que les options formelles soient très limitées la plupart du temps, cette partie montre comment les programmes de RBC peuvent utiliser les ressources communautaires pour assurer aux personnes handicapées et à leurs familles l'accès à différentes alternatives d'assistance personnelle adaptées à leurs besoins individuels et à leurs préférences.

Relations, mariage et famille

Les relations sont aussi importantes pour les personnes handicapées que pour toute autre personne. Cette partie porte sur la façon dont les programmes de RBC peuvent aider les personnes handicapées à jouir d'une variété de rôles et de responsabilités sociaux associés aux relations. En travaillant étroitement avec une série d'acteurs dans la communauté, les programmes de RBC peuvent contribuer à améliorer la sensibilisation sur le handicap, à lutter contre les attitudes familiales et communautaires négatives, et à prévenir et combattre la violence exercée contre les personnes handicapées.

Culture et Art

La participation à des activités culturelles et artistiques est importante pour l'évolution et le développement personnels. Elle aide à forger l'identité et à assurer un sentiment d'appartenance, et elle offre des opportunités aux personnes handicapées d'apporter leur contribution. Cette partie identifie et traite des obstacles qui empêchent les personnes handicapées de participer à la vie culturelle et artistique de leurs familles et communautés. Elle examine également le rôle que l'art et la culture peuvent jouer dans la lutte contre la stigmatisation et la discrimination envers les personnes handicapées, et dans la promotion de la diversité, de l'inclusion et de la participation.

Activités récréatives, loisirs et sports

Les activités récréatives, les loisirs et les sports sont importants pour la santé, et le bien-être, et pour renforcer la cohésion de la communauté. Cette partie traite des avantages que ces activités peuvent apporter aux personnes handicapées et offre des suggestions pratiques sur la manière dont les programmes de RBC peuvent collaborer avec une variété d'acteurs afin de multiplier les opportunités d'insertion et de participation des personnes handicapées. Elle souligne l'intérêt de travailler directement avec les acteurs afin d'élaborer des programmes et des activités appropriés et qui répondent bien à la demande de la communauté locale.

Justice

Les membres de la communauté peuvent tous avoir besoin d'accéder à la justice à un moment donné. Au niveau local, il est important d'être conscient des lois en vigueur, auxquelles on peut faire appel pour s'assurer que les personnes handicapées aient accès à leurs droits et leurs prérogatives tels qu'énoncés dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées (2). Cette partie met l'accent sur les moyens par lesquels les programmes de RBC peuvent aider les personnes handicapées à faire valoir leurs droits en améliorant leurs connaissances sur le plan juridique et en facilitant leur accès à une série de mécanismes judiciaires leur permettant de contester les injustices.



Assistance personnelle

Introduction

Certaines personnes handicapées peuvent nécessiter une assistance personnelle pour faciliter leur pleine inclusion et participation dans la famille et la communauté. L'aide personnelle peut s'avérer nécessaire en raison de facteurs environnementaux (par exemple, quand l'environnement est inaccessible) et du fait que les personnes handicapées peuvent avoir des déficiences et des difficultés fonctionnelles qui les empêchent d'accomplir certaines activités et tâches par elles-mêmes.

L'assistance personnelle peut permettre à une personne avec un handicap de se lever et de se coucher quand elle veut, de manger quand et ce qu'elle désire, d'accomplir les tâches ménagères, d'assister à des événements sociaux hors de la maison, d'avoir accès à l'éducation, de gagner un revenu et de prendre soin de sa famille.

L'aide personnelle peut être assurée de façon informelle, comme par les membres de la famille et les amis, ou par l'intermédiaire de moyens formels tels que les salariés du secteur privé ou les services sociaux. Les fonds octroyés aux systèmes formels d'assistance étant souvent limités dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, davantage de gouvernements tentent d'élaborer des régimes de protection sociale comme c'est le cas au Brésil, en Inde, en Afrique du Sud, et plus récemment au Bangladesh. Comme ces systèmes se développent, il faut espérer qu'il y aura davantage d'opportunités pour les programmes de RBC de soutenir les personnes handicapées pour qu'elles aient accès à une aide personnelle (voir le Module 'moyens de subsistance': Protection sociale.)

ENCADRÉ 3

Convention relative aux droits des personnes handicapées, Article 19 : Autonomie de vie et inclusion dans la société (2)

Les États Parties à la présente Convention reconnaissent à toutes les personnes handicapées le droit de vivre dans la société, avec la même liberté de choix que les autres personnes, et prennent des mesures efficaces et appropriées pour faciliter aux personnes handicapées la pleine jouissance de ce droit ainsi que leur pleine intégration et participation à la société, notamment en veillant à ce que :

- a) Les personnes handicapées aient la possibilité de choisir, sur la base de l'égalité avec les autres, leur lieu de résidence et où et avec qui elles vont vivre et qu'elles ne soient pas obligées de vivre dans un milieu de vie particulier ;
- b) Les personnes handicapées aient accès à une gamme de services à domicile ou en établissement et autres services sociaux d'accompagnement, y compris l'aide personnelle nécessaire pour leur permettre de vivre dans la société et de s'y insérer et pour empêcher qu'elles ne soient isolées ou victimes de ségrégation ;
- c) Les services et équipements sociaux destinés à la population générale soient mis à la disposition des personnes handicapées, sur la base de l'égalité avec les autres, et soient adaptés à leurs besoins.

Une assistance en cas de besoin

Kim est un garçon de 13 ans, originaire de Séoul, en République de Corée. Il vit avec sa grand-mère, sa soeur et ses deux cousins. À 4 ans, on lui a diagnostiqué une dystrophie musculaire. Quand il a eu 9 ans, il n'était plus en mesure de marcher seul et ne pouvait plus aller à l'école, ce qui l'a plongé dans un état dépressif.

Le programme de RBC a rencontré Kim pour la première fois quand il avait 13 ans. Ils l'ont transféré à l'hôpital national de rééducation, où il a eu accès à la réadaptation médicale et à une prise en charge en rééducation. Il a également reçu un fauteuil roulant électrique, avec un siège spécial du Centre de recherche et d'assistance en aides techniques (ATRAC). Une fois que son état s'est stabilisé, il a décidé de retourner à l'école. Toutefois, il n'était pas en mesure de le faire sans assistance personnelle.

Un assistant social de l'hôpital a mis en relation Kim avec un bénévole d'une université qui l'a aidé à terminer le programme d'études primaires. Kim a également été mis en contact avec une organisation non gouvernementale locale qui, grâce à des bénévoles, organisaient des séances de lecture avec lui chaque semaine et l'aidaient à dessiner et à faire des croquis. Un soutien a été assuré pour modifier le logement familial et le rendre accessible au fauteuil roulant. Un bénévole était régulièrement envoyé pour aider la grand-mère de Kim à accomplir des tâches ménagères comme le nettoyage. Kim est aussi devenu membre d'un groupe d'entraide gérée par la Fondation coréenne pour la dystrophie musculaire (KMDF).

La situation de Kim s'est améliorée grâce à la coopération entre le programme de RBC, l'hôpital national de réadaptation, la Fondation coréenne pour la dystrophie musculaire (KMDF), le Centre de recherche et d'assistance en aides techniques (ATRAC) et d'autres organisations non gouvernementales locales. Les assistants sociaux et les bénévoles locaux ont également joué un rôle important en assurant au jeune homme un soutien pour ses besoins en matière d'assistance personnelle.



Objectif

Les personnes handicapées sont en mesure d'accéder à une assistance personnelle qui répond à leurs besoins et leur permet de mener une vie active et épanouie.

Rôle de la RBC

Le rôle des programmes de RBC consiste à aider les personnes handicapées à accéder et à gérer activement l'assistance personnelle qui leur est nécessaire pour vivre leur vie en toute autonomie et avec dignité.

Résultats souhaitables

- Les programmes de RBC et les organisations de personnes handicapées travaillent ensemble pour veiller à ce que des alternatives d'assistance personnelle d'une qualité adéquate existent dans la communauté locale.
- Les personnes handicapées bénéficient de dispositifs d'appui individuels mis en place.
- Les personnes handicapées ont accès à une formation qui leur permet de gérer leurs besoins en matière d'assistance personnelle.
- La formation est disponible autant pour les assistants personnels formels que pour les assistants personnels informels.
- Un soutien est disponible pour les familles qui assure une assistance personnelle de manière informelle.
- Des mécanismes sont établis dans la famille et la communauté pour répondre aux situations de crise et éviter qu'on envoie les personnes handicapées dans les institutions spécialisées.
- Les communautés locales soutiennent les personnes handicapées et assurent des options d'assistance personnelle basées dans la communauté.

Concepts clés

Pris en charge en institution ou vie autonome

Depuis un certain nombre de décennies, les pays à revenu élevé se sont éloignés des « soins en institutions » au profit de « la vie autonome ». Une vie autonome ne signifie pas pour autant que les personnes handicapées accomplissent toutes les activités par elles-mêmes, mais plutôt qu'elles ont les mêmes choix et la même maîtrise dans la vie que les personnes non-handicapées. Les personnes handicapées demeurent les meilleurs experts quant à leurs besoins et doivent par conséquent diriger leur vie et penser et parler pour elles-mêmes, comme tout le monde. Il va sans dire que l'assistance personnelle est l'un des moyens clés leur permettant de remplacer les soins en institution par une vie autonome.

ENCADRÉ 5

Assistance personnelle pour une vie autonome

Le Mouvement de vie autonome (ILM) est un mouvement international qui préconise que les personnes handicapées doivent bénéficier du même degré d'interdépendance au sein de leur famille que leurs frères, sœurs, amis et voisins non handicapés dans une culture donnée. Ceci s'applique particulièrement aux personnes ayant des besoins importants en matière de soutien et dont la survie dépend de l'assistance pratique d'autres personnes dans les activités de la vie quotidienne comme s'habiller, aller aux toilettes, manger, communiquer et planifier la journée.

Le Mouvement de vie autonome (ILM) utilise l'expression « assistance personnelle » pour désigner les activités mentionnées ci-dessus seulement si l'utilisateur en question a le pouvoir de décider des tâches à déléguer et à qui, quand et comment ces tâches seront accomplies. Ce contrôle n'est possible que si les utilisateurs ont les moyens financiers de se procurer les services des fournisseurs de services de leur choix et/ou d'employer les personnes qu'ils ont choisies (y compris les membres de leur famille) en tant qu'assistants personnels. Comme les personnes handicapées et leurs familles n'ont généralement pas les ressources économiques nécessaires, les rétributions du gouvernement sont requises. Certaines personnes comme les enfants handicapés ou les personnes avec une déficience intellectuelle peuvent nécessiter un appui pour exercer cette autorité.

Les tâches de l'assistant/e personnel/le

L'assistance personnelle ne consiste pas seulement à aider les personnes à accomplir des tâches personnelles intimes, mais il peut s'agir également de les assister pour une variété de tâches dans différents environnements – à domicile (soutien aux tâches parentales et des soignants/aidants naturels), à l'école, sur le lieu de travail, dans un cadre communautaire (voyager, faire ses courses, ou des opérations bancaires) et pour les services d'urgence/de répit. Que l'assistance personnelle soit assurée de manière formelle ou informelle, il est important de garantir qu'elle soit d'une qualité et d'une quantité qui aident adéquatement la personne handicapée à participer pleinement et avec dignité à la vie familiale et communautaire.

Comprendre la notion de « personnelle » dans l'« assistance personnelle »

L'adjectif « personnelle » dans « assistance personnelle » est utilisé pour refléter le fait que chaque personne est différente et a un ensemble de besoins unique. L'assistance personnelle consiste à trouver des solutions qui conviennent à tout individu. Différents niveaux d'assistance (absence d'assistance, assistance partielle, ou assistance complète) peuvent être requis pour différentes tâches et à des moments différents, en fonction du changement des besoins selon les circonstances individuelles, à savoir les changements dans les rôles sociaux ou dans l'état de santé. Il est important que le bon dosage soit atteint pour chaque individu.

L'importance du contrôle

L'assistance personnelle est souvent considérée comme une action accomplie pour et chez une personne handicapée, de sorte que la personne devient un bénéficiaire passif. Ce mode de réflexion n'est plus acceptable ; il est désormais reconnu que les personnes handicapées doivent avoir la liberté de contrôler l'orientation de leur vie et être au centre du processus de prise de décision relatif à leurs besoins en matière d'assistance personnelle (voir encadré ci-dessous).

Les alternatives de soutien

L'assistance informelle

Partout dans le monde, le soutien apporté aux personnes handicapées prend souvent la forme d'une aide informelle (3) qui peut être fournie par les membres de la famille, les amis, les voisins et/ou des bénévoles.

L'assistance formelle

L'assistance personnelle peut également être fournie sur une base formelle. Différents types de services d'appui formels sont offerts dans les pays à revenu élevé et de plus en plus dans les pays à faible revenu (3). Ces services peuvent être assurés par des organisations gouvernementales et non gouvernementales ainsi que par le secteur privé. Comme de plus en plus de budgets tendent à être décentralisés, les fonds alloués aux services d'appui sont assurés à travers les autorités locales, comme les Ministres des Affaires sociales. Des allocations telles que les pensions d'invalidité, les subventions pour la tutelle, ou les allocations pour les aides-soignants peuvent être disponibles pour financer l'assistance personnelle.

Les défis

Des options limitées dans les pays à faible revenu

Différents défis sont associés au fait de fournir une assistance personnelle dans les pays à revenu élevé et les pays à faible revenu. Dans leurs efforts d'assurer que les personnes handicapées accèdent à un choix d'assistance personnelle dans les pays à faible revenu, les programmes de RBC peuvent se trouver face à des défis tels que :

- peu de sensibilisation et de demande relatives à l'assistance personnelle de la part des personnes handicapées, de leurs familles et des organisations de personnes handicapées ;
- Le manque de programmes qui offrent une formation et un soutien aux assistants personnels ;
- L'absence de politiques et de programmes de protection sociale pour soutenir l'assistance personnelle, comme les allocations, les subventions, ou les pensions d'invalidité (seulement dans quelques pays à faible revenu) ;
- Peu de définitions et de normes homologuées au niveau national en matière d'assistance personnelle, et de procédures de contrôle.

Les situations de crise

Lorsque les systèmes de soutien s'effondrent, les personnes handicapées peuvent être confrontées à une situation de crise. Dans certains cas, cela peut signifier de les placer en institution, souvent contre leur gré. Dans les pays à faible revenu où l'assistance personnelle est surtout assurée par les familles, de nombreuses raisons peuvent expliquer la défaillance du soutien. Par exemple, si un membre de la famille meurt, cela peut créer des conflits au sein de la famille ou des problèmes financiers. Dans certaines situations, les familles sont parfois tout simplement épuisées en raison du fardeau et du stress d'assurer une assistance personnelle, avec un accès limité au soutien et à la formation. Compte tenu du rôle de l'appui informel aux personnes handicapées et à la place centrale de la famille dans de nombreuses cultures, les services offerts aux familles des personnes handicapées sont d'une importance considérable (3).

La vulnérabilité et le risque d'abus

Les personnes qui ont besoin de services de soutien à tout moment de leur vie sont généralement plus vulnérables que celles qui n'en ont pas besoin (3). Il est particulièrement difficile pour les personnes qui sont maltraitées, de le signaler ou de modifier leur situation lorsque leur agresseur est également leur assistant personnel (voir 'Relations, mariage et famille').

Actions suggérées

Travailler en partenariat avec les organisations de personnes handicapées

Souvent, il peut être difficile pour les personnes handicapées de plaider elles-mêmes pour que leurs besoins en matière d'assistance personnelle soient assurés. Toutefois, lorsque les personnes handicapées unissent leurs efforts, il leur est souvent plus facile d'apporter des changements. Il est important que les programmes de RBC reconnaissent le rôle des organisations de personnes handicapées pour définir les alternatives d'assistance personnelle et qu'ils travaillent avec ces organisations en vue de :

- promouvoir et développer des normes certifiées en matière d'assistance personnelle ;
- s'assurer que des informations concernant les alternatives d'assistance personnelle aux personnes handicapées sont disponibles localement;
- créer des alternatives d'assistance personnelle quand de tels services sont absents dans la communauté ;
- soutenir le développement et le contrôle de services adéquats d'assistance personnelle pour les personnes handicapées ;
- veiller à ce que les personnes handicapées, en particulier celles avec des déficiences sévères et/ou multiples, soient en contact avec des organisations de personnes handicapées et des groupes d'entraide.

Changer des vies grâce à une assistance personnelle sur mesure

Suite à la mise en place, pour la première fois en Serbie, d'un service d'assistance personnelle contrôlé par les utilisateurs, la vie de nombreuses personnes a changé sur le plan personnel, et les personnes handicapées ont été mobilisées pour agir collectivement. Suite à ce service, par exemple, un utilisateur est devenu un leader actif dans le domaine du handicap. Alors que sa vie se limitait auparavant à la lecture à la maison et à quelques visites sporadiques à l'extérieur, maintenant, grâce au soutien de son assistant personnel, il se déplace trois fois par semaine pour diriger et planifier les activités d'une organisation de personnes handicapées. Cette organisation de personnes handicapées a milité et a mobilisé la communauté avec succès pour établir une antenne locale pour la vie autonome des personnes handicapées. Les bureaux ont été fournis par la municipalité locale.

Aider les personnes handicapées à développer des dispositifs de soutien individuels

Il est important que l'assistance personnelle soit adaptée au contexte social et culturel et tienne compte des différences entre les sexes et des besoins liés à l'âge. Les programmes de RBC peuvent aider les personnes handicapées à :

- identifier les tâches qui nécessitent une aide, en faisant attention de ne pas formuler d'hypothèses sur ce en quoi elles pourraient consister;
- examiner les différentes alternatives d'assistance personnelle existant dans le secteur- cela pourrait être une bonne idée d'essayer les différentes options disponibles pour voir ce qui fonctionne le mieux ;
- transmettre à leurs assistants personnels les tâches qui exigent une aide, le temps nécessaire pour les accomplir et la manière de les réaliser;
- établir des conventions par écrit, que l'assistance personnelle soit fournie par des employés rémunérés ou par des bénévoles ;
- évaluer les besoins en assistance personnelle à intervalles réguliers, et apporter des modifications aux dispositifs quand il y a eu des changements de l'état de santé, des activités quotidiennes ou de l'environnement.



Organiser l'assistance personnelle

Aux Philippines, une organisation de personnes handicapées nationale a mis au point un programme multisectoriel en partenariat avec le ministère de l'Éducation et une association de parents. Un des rôles majeurs de ce programme consiste à offrir aux parents et aux enseignants une formation sur l'assistance personnelle aux enfants avec des déficiences sévères, afin de leur permettre de s'inscrire dans les écoles primaires ordinaires locales. Le programme travaille avec plus de 13 000 enfants dans les zones rurales et organise des ateliers de formation avec des enfants de niveau préscolaire, des parents et des enseignants pour s'assurer qu'il y ait des dispositifs de soutien aménagés pour chaque enfant. Le programme a réussi à préparer puis à intégrer les enfants ayant des besoins de soutien importants dans les écoles primaires ordinaires, aux côtés d'enfants de leur âge.

Soutenir les possibilités de formation

Les personnes handicapées peuvent avoir besoin de formation pour les aider à acquérir la confiance et les compétences nécessaires pour identifier et gérer leurs besoins en matière d'assistance personnelle. Les assistants personnels peuvent avoir besoin de formation pour les aider à développer les compétences permettant d'assurer leurs rôles et leurs responsabilités.

Pour les personnes handicapées

Pour que les personnes handicapées reçoivent une assistance personnelle de bonne qualité, elles doivent être en mesure d'exprimer leurs besoins et leurs attentes. Les programmes de RBC peuvent aider les personnes handicapées à :

- avoir accès à une formation appropriée pour développer leurs aptitudes à la communication et à l'affirmation de soi (voir la Composante autonomisation : Plaidoyer et communication) ;
- avoir accès à l'information sur l'assistance personnelle ;
- apprendre les meilleurs moyens d'identifier, d'organiser et de gérer leurs besoins en matière d'assistance personnelle ;
- apprendre à négocier efficacement leurs besoins en assistance personnelle au sein de leurs familles, de leur communauté, de l'école et du lieu de travail.

Des opportunités de formation peuvent être disponibles à travers un certain nombre de sources, y compris les organisations de personnes handicapées, les services gouvernementaux locaux, les instituts de formation, les organisations non gouvernementales, les programmes de RBC et/ou d'autres assistants personnels expérimentés. Les organisations de personnes handicapées et les groupes d'entraide sont souvent les meilleures sources de soutien, d'information et de formation pour les personnes handicapées concernant la gestion de l'assistance personnelle. Lorsque les organisations de personnes handicapées et les groupes d'entraide font défaut dans la communauté, il peut être utile que les programmes de RBC mettent les personnes handicapées et les membres de leur famille en contact avec d'autres personnes vivant des situations similaires.

Pour les assistants personnels

Il est important que les assistants personnels soient confiants et compétents dans leurs rôles et responsabilités. Dans de nombreux cas, les assistants personnels, notamment ceux qui assurent un soutien sur une base informelle, n'auront reçu aucune formation pour les tâches qu'ils assurent. La formation est importante pour les assistants personnels, pour les aider à :

- comprendre l'importance de leur rôle ;
- prendre conscience de leurs limites ;
- écouter et répondre efficacement aux besoins de la personne qu'ils soutiennent;
- développer les compétences nécessaires pour effectuer les tâches conformément à ce qui est requis ;
- gérer leur temps et leurs fonctions, surtout quand ils ont d'autres rôles et responsabilités.

Les personnes handicapées peuvent avoir besoin de soutien pour former leur assistant; les programmes de RBC, les organisations de personnes handicapées et les groupes d'entraide constituent de bonnes ressources dans de telles situations. D'autres programmes de formation peuvent exister dans la communauté et méritent d'être examinés.



Veiller à ce que les familles soient soutenues dans leurs rôles d'assistants personnels

Les membres de la famille qui assurent l'assistance personnelle le font souvent en plus de leurs rôles et responsabilités, ce qui les épuise et ne leur laisse que peu de temps pour leurs propres besoins. Souvent aussi, les membres de la famille ne bénéficient d'aucun soutien pour eux-mêmes. Les programmes de RBC peuvent les aider en :

- identifiant les options pour un accompagnement d'urgence ou un service de relève;
- les mettant en contact avec d'autres familles qui sont dans une situation similaire, par exemple par le biais de groupes d'entraide, d'organisations de personnes handicapées, ou d'associations de parents ou de familles ;
- les écoutant et en parlant avec eux de leurs préoccupations ; en travaillant avec eux afin de trouver des solutions pour mieux gérer leurs rôles d'assistants personnels ;
- intégrant les familles aux opportunités de formation afin qu'elles apprennent des stratégies pour faire face à ces difficultés;
- veillant à ce que les plus jeunes membres de la famille qui assument des rôles d'assistants personnels soient toujours en mesure d'aller à l'école et aient du temps de détente.

Se préparer aux situations de crise et les gérer

Lorsque les systèmes de soutien s'effondrent, il faut continuer à répondre aux besoins des personnes handicapées. Il est essentiel que les programmes de RBC planifient cela à l'avance, en collaboration avec d'autres acteurs, pour s'assurer qu'ils sont prêts à

répondre à une situation de crise. Les communautés sont une riche source de soutien et peuvent offrir des ressources et des alternatives flexibles, notamment en temps de crise. Les solutions communautaires seront en général les plus appropriées et les plus efficaces tant dans l'immédiat qu'à long terme. Il est également utile que les responsables de RBC puissent travailler avec les organisations de personnes handicapées et les autorités locales pour convenir à l'avance des stratégies visant à gérer une crise. Voici quelques pistes à explorer avant qu'une crise ne se produise :

- Y a-t-il une équipe d'intervention à contacter? Cette équipe peut comprendre un travailleur social d'une autorité locale, un représentant qualifié d'une organisation de personnes handicapées, un agent local de la force publique et un membre du personnel de RBC.
- Y a-t-il des installations temporaires dans la communauté qui puissent être utilisées? Plusieurs options pourraient être disponibles dans les établissements qui offrent des prises en charge temporaires ou de la réadaptation.
- Y a-t-il un foyer sûr pour aider les femmes ou les filles qui ont subi des sévices sexuels ou ont été victimes de violence conjugale? Ces installations doivent être modifiées si nécessaire pour assurer l'accès aux femmes et aux filles handicapées.
- Les travailleurs sociaux qui soutiennent les familles en situation de crise ont-ils également une formation dans le domaine du handicap? Sinon, les organisations de personnes handicapées et les programmes de RBC peuvent-ils assurer cette formation?
- Les membres de la famille élargie peuvent-ils assurer un soutien temporaire jusqu'à ce que des solutions soient trouvées à long terme?
- Les organisations de personnes handicapées et les programmes de RBC peuvent-ils identifier les familles disposées à fournir un soutien et des soins à d'autres familles en situation de crise?
- Des groupes d'entraide existent-ils, aussi bien pour les personnes handicapées que pour les membres de la famille?

Lors d'une situation de crise, les familles et les personnes handicapées peuvent avoir besoin de l'assistance et du soutien d'un facilitateur externe. Les programmes de RBC peuvent remplir ce rôle, directement ou indirectement, en assurant des liens, par exemple, avec des organisations de personnes handicapées, des groupes d'entraide ou des programmes d'action sociale. Lorsqu'une solution acceptable s'avère impossible, et en particulier quand une personne court un danger, il est important de désamorcer la crise et de trouver des solutions de vie alternatives.

Encourager l'abandon des soins en institution

Traditionnellement, les personnes handicapées qui nécessitaient une assistance personnelle importante étaient placées en institution. Alors que cette situation change, les institutions existent toujours dans de nombreux pays et pour certaines personnes handicapées elles peuvent être leur seule option. Il est important que les programmes de RBC et les organisations de personnes handicapées collaborent pour explorer avec ces institutions et les ministères concernés, les meilleures alternatives disponibles aux personnes handicapées dans le futur.

Les pays qui ont renoncé aux soins en institution ont réussi à convertir leurs institutions en des installations alternatives telles que :

- Des instituts de formation professionnelle et des centres de ressources ;

- Des centres de réadaptation ;
- Des logements indépendants où les personnes handicapées vivent de façon autonome avec un soutien disponible selon le besoin ;
- Des hébergements de répit où les personnes handicapées séjournent pour de courtes périodes pendant que les membres de la famille prennent une pause de leurs rôles d'assistants personnels ;
- Des hébergements d'urgence pour tous les membres de la communauté qui sont vulnérables à la violence, et pas seulement pour les personnes handicapées.

Relations, mariage et famille

Introduction

Les relations, le mariage et la famille sont au cœur de chaque communauté. La famille est universellement reconnue comme étant une importante source de soutien et de sécurité. Elle peut fournir un environnement sûr et stable qui alimente la croissance et le développement de chacun de ses membres à travers les différentes étapes de la vie, de la naissance à l'âge avancé.

Les familles sont différentes et influencées par une série de facteurs, y compris les pratiques culturelles, traditionnelles et religieuses. Les familles peuvent être classées en familles nucléaires, élargies, monoparentales, dirigées par un enfant, d'accueil, ou adoptives. Il est important de reconnaître cette diversité ainsi que le droit des personnes handicapées de fonder leurs propres familles. L'article 23 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées souligne d'ailleurs que « les États Parties prennent des mesures efficaces et appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des personnes handicapées dans tout ce qui a trait au mariage, à la famille, à la fonction parentale et aux relations personnelles, sur la base de l'égalité avec les autres. » (2)

Cette partie souligne l'importance de soutenir les personnes handicapées afin qu'elles puissent établir des relations, se marier et devenir parents si elles le souhaitent. Elle met également en évidence la question de la violence dont les personnes handicapées peuvent faire l'expérience dans leurs relations, mariages et familles, et la nécessité de reconnaître et de traiter ce problème.



Un parcours courageux jusqu'à la maternité

« J'ai plus de quarante ans maintenant et je suis fière de m'être battue d'arrache-pied pour devenir ce que je suis. En grandissant, je n'ai cessé de rêver que j'aurais un bébé, parce que toutes mes sœurs étaient mariées et en avaient. Elles envoyaient leurs enfants pour m'aider aux tâches quotidiennes, mais ne les laissaient pas dormir chez moi. Il est vrai que je travaillais et que je vivais dans ma propre maison, comme une personne indépendante, mais j'étais toujours traitée comme une enfant. La nuit, je me sentais si seule : il n'y avait personne à qui je puisse parler ; personne pour m'apporter de l'eau et personne avec qui partager mon repas. C'était horrible!

À l'âge de 25 ans, je suis tombée enceinte. Cette nouvelle a choqué mes sœurs, mes oncles et mes tantes, parce que c'était la dernière chose à laquelle ils s'attendaient de ma part... On m'a dit que l'accouchement était un autre problème horrible auquel je ne pourrais faire face à cause de mon handicap... La triste nouvelle est qu'on m'a demandé d'interrompre ma grossesse, car toutes mes sœurs avaient déjà connu l'accouchement et pensaient que je ne parviendrais jamais à m'en sortir. Elles m'ont fait peur en me disant : « Si les femmes valides meurent pendant l'accouchement, qui es-tu pour tenter cela? » Ils ont même envoyé un message à l'homme responsable de ma grossesse et l'ont menacé de l'emmener à la police. Je leur ai dit que ce monsieur avait admis qu'il n'avait pas suivi la bonne procédure mais qu'il avait accepté de m'épouser.

Mes sœurs et ma tante ont pris les dispositions nécessaires pour me conduire à l'hôpital pour me faire avorter, mais elles ignoraient que j'avais décidé de garder la grossesse et que j'avais hâte de mettre au monde mon propre enfant. Je suis allée voir un médecin en secret pour qu'il me conseille et me donne son avis sur ma grossesse. J'ai été rassurée par le médecin qui m'a dit qu'il m'était possible de donner naissance à un bébé en bonne santé.

J'ai finalement donné naissance à une magnifique petite fille. C'était un moment de joie et de réconciliation pour toute la famille. Ils étaient tous heureux et m'ont apporté un grand soutien. Quelques années plus tard, j'ai épousé le père de ma fille et nous avons eu un beau petit garçon. Je suis une mère heureuse de deux enfants. Ma fille a maintenant 18 ans et mon fils en a 14. Mes enfants assument et acceptent parfaitement bien le fait que je sois leur mère.

Ceci est l'expérience personnelle de mon combat pour devenir une mère handicapée. Tout ce dont on a besoin, c'est du courage! J'ai pris ma décision et j'ai acquis de la force.

D'après ma propre expérience, la maternité d'une femme avec un handicap n'est pas bien vue par les membres de la société qui ne sont pas handicapés. Ce que tout le monde doit savoir, c'est que d'avoir un enfant ou pas, ou d'adopter un enfant, relève du droit et de la responsabilité de toute personne, y compris une personne handicapée. »

— Julian Priscilla Mabangwe, Conseil pour les personnes handicapées au Malawi (3).



Objectif

Les personnes handicapées prennent pleinement conscience de leurs positions et de leurs rôles au sein de leurs familles et communautés.

Rôle de la RBC

Le rôle de la RBC consiste à aider les personnes handicapées à avoir des relations épanouies avec les membres de leurs familles et de leurs communautés.

Résultats souhaitables

- Les membres de la communauté sont conscient et acceptent que les personnes handicapées puissent établir des relations sérieuses, se marier et avoir des enfants.
- Les parents handicapés et les parents de personnes handicapées ont accès à des services et programmes adéquats pour les soutenir dans leurs fonctions parentales.
- Les familles encouragent et soutiennent les personnes handicapées de la famille pour qu'elles se fassent des amis et développent des relations en dehors du foyer.
- Les personnes handicapées sont protégées contre la violence et tous les acteurs concernés collaborent pour traiter ce problème.
- Les personnes handicapées qui ont des réseaux sociaux limités sont bien soutenues dans leurs communautés.

Concepts clés

Les relations

Les relations personnelles épanouissantes sont importantes pour tout le monde et sont essentielles à la croissance et au développement personnels. Les relations stimulantes, durables et satisfaisantes avec la famille, les amis et les partenaires constituent une haute priorité pour la plupart des gens, y compris les personnes handicapées.

La famille

L'appartenance à une famille

Le mot « famille » peut avoir différentes significations pour différentes personnes. Les familles revêtent différentes formes et tailles, mais elles ont toutes un point en commun : le sentiment d'appartenance qu'elles génèrent. Les familles peuvent également offrir un environnement d'apprentissage et de développement et assurer la sécurité et la protection des enfants et des membres vulnérables de la famille, y compris les personnes handicapées.

Les réactions des familles face au handicap

Chaque famille réagit différemment face au handicap. Une famille peut avoir du mal à accepter la naissance d'un enfant avec une déficience ; une autre peut tout simplement avoir peur et besoin de plus d'informations sur ce que leur réserve l'avenir; alors qu'une troisième famille peut célébrer la naissance de leur enfant.

Les membres de la famille peuvent être des défenseurs efficaces et de puissants agents de changement pour assurer l'inclusion des personnes handicapées, grâce à l'influence positive qu'ils ont sur les aspirations de ces personnes d'une part, et les attitudes de la communauté d'autre part.

La sexualité

La sexualité constitue un élément essentiel de la santé et du bien-être. Toutefois, dans de nombreuses sociétés, discuter de ce sujet est sensible et même tabou, surtout quand elle est liée au handicap, autour duquel les mythes et les idées fausses peuvent être irrécusables. Par exemple, les personnes handicapées sont souvent considérées comme étant asexuées, stériles, ou ayant des pulsions sexuelles élevées ; ces croyances peuvent ne pas être seulement l'apanage des membres de la communauté, mais aussi des professionnels de santé et, dans certains cas, des personnes handicapées. Il est important d'être conscient que les personnes handicapées ont des besoins sexuels comme tout le monde. La triste réalité est que ces besoins sont soit ignorés, soit niés (voir livret supplémentaire sur la RBC et le HIV/SIDA).

ENCADRÉ 9

Ouganda

Idées reçues

Une jeune femme d'une organisation de personnes handicapées en Ouganda – l'Union nationale des personnes handicapées de l'Ouganda – a constaté : « Nous ne sommes pas invitées à ces programmes communautaires décentralisés qui ont toujours lieu dans les centres de santé... En fait, les gens pensent que nous ne sommes pas sexuellement actives parce que nous sommes handicapées. »

Le mariage et la parentalité

On suppose souvent que les personnes handicapées auront automatiquement des enfants handicapés. Une autre croyance courante veut que les personnes handicapées ne soient pas en mesure de soutenir et de s'occuper de leurs enfants de façon indépendante. Dans des cas extrêmes, les personnes handicapées, en particulier les adolescentes et les femmes ayant une déficience intellectuelle, ont été stérilisées sans qu'elles en aient connaissance ou sans leur consentement. L'article 23 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées fait référence au mariage, à la fonction parentale et au droit des personnes handicapées de se marier et de fonder une famille, de décider librement et en toute connaissance du nombre d'enfants et de l'espacement des naissances, d'avoir accès aux informations appropriées à leur âge et à l'éducation à la procréation et à la planification familiale, ainsi qu'au droit de conserver leur fertilité (2).

ENCADRÉ 10

Vouloir une famille

« Je rêvais de me marier et d'avoir une maison avec des enfants, mais mes parents m'ont dit que le mariage n'était pas pour moi parce que je ne serais pas capable de m'occuper d'une famille. J'ai été anéantie que mes espoirs s'écroulent ainsi. » (5)

La violence

La violence peut survenir dans toute partie de la société : au sein des familles, dans les institutions, dans les écoles, sur les lieux de travail et dans la communauté ; différentes personnes en sont responsables. Les personnes handicapées sont terriblement exposées à la violence, notamment en raison de la stigmatisation, des croyances traditionnelles négatives et de l'ignorance ; elles courent un risque accru d'être victimes de violence physique, sexuelle, psychologique et affective ainsi que de négligence et d'exploitation financière. Les femmes handicapées peuvent être particulièrement exposées à la stérilisation forcée et à la violence sexuelle (6).

Actions suggérées

Combattre et faire face à la stigmatisation, aux préjugés et à la discrimination

Les préjugés, les attitudes et les pratiques négatives à l'encontre des personnes handicapées sont présentes dans de nombreuses communautés. Les programmes de RBC peuvent les combattre et y remédier en :

- travaillant avec les médias pour promouvoir des images positives et des modèles de rôle de personnes handicapées ;
- soutenant une formation de sensibilisation au handicap pour les professionnels de santé, afin de s'assurer que les services de santé sexuelle et reproductive, comme la planification familiale, soient accessibles aux personnes handicapées ;
- travaillant avec les leaders de la communauté, comme les dignitaires religieux par exemple, pour les encourager à sensibiliser le public au handicap, à lutter contre la stigmatisation et la discrimination et à créer des opportunités de discussions au sein de la communauté, portant sur les questions sensibles.

Etudier les questions de sexualité et de handicap

Un programme de RBC géré par une organisation non gouvernementale locale au Libéria a réalisé qu'ils n'avaient jamais abordé les questions relatives à la sexualité et au handicap. Le programme visait à en apprendre davantage sur ces questions en organisant des discussions avec les personnes handicapées. Les discussions avec les femmes handicapées ont révélé que le fait qu'elles aient la possibilité d'exprimer leur sexualité était important, mais qu'elles avaient souvent peur de le faire. Elles ont également déclaré que la sexualité était importante pour elles, parce que la maternité était un rôle social estimé dans leurs communautés. Il s'est avéré aussi que, dans certains cas, des hommes non handicapés avaient agressé sexuellement des femmes handicapées. On s'est aperçu que ces abus résultaient des attitudes négatives envers le handicap, qui faisaient que les hommes pensaient qu'une relation publique avec une femme handicapée les stigmatisaient.

Assurer un soutien aux parents

Pour permettre aux parents de prendre de bonnes décisions concernant leur condition de parents, l'accès à l'information et au soutien est nécessaire. Les programmes de RBC devraient tenir compte aussi bien des parents handicapés que des parents de personnes handicapées. Ils peuvent apporter un soutien en :

- identifiant les services locaux qui peuvent apporter un soutien aux parents en matière de santé sexuelle et reproductive, de santé maternelle et infantile et d'appui familial ;
- plaidant, avec les organisations de personnes handicapées et d'autres organisations, pour l'inclusion des parents handicapés et des parents de personnes handicapées dans les services et les programmes de base ;
- développant et en soutenant des systèmes d'orientation pour faciliter l'accès des personnes handicapées, en particulier des femmes et des adolescents, aux services et programmes ;
- collaborant avec les prestataires de services pour diffuser des informations précises sur la santé sexuelle et reproductive, dans des formats accessibles, à travers les réseaux de RBC.



Travailler avec les familles pour promouvoir l'autonomie

Parfois, les familles surprotègent les personnes handicapées en les retenant à la maison et les empêchant de rencontrer des gens dans la communauté, ce qui limite les opportunités pour eux d'établir des relations avec les autres ou de développer différentes compétences et capacités. Les programmes de RBC peuvent collaborer avec les familles pour :

- offrir les informations et le soutien nécessaires afin de répondre à leurs préoccupations au sujet des membres de leur famille handicapés ainsi qu'au sujet de leur propre position et de leur propre statut au sein de la communauté ;
- aider les familles à reconnaître les conséquences négatives de la surprotection ;

- encourager les membres de la famille à devenir des défenseurs capables de changer les attitudes négatives au sein de la communauté ;
- soutenir les personnes handicapées pour qu'elles puissent communiquer efficacement et défendre leurs propres besoins et aspirations.

Contribuer à prévenir la violence

Tout type de violence peut consister en un problème délicat pour le personnel de RBC. Comme les programmes de RBC opèrent dans différents environnements (à domicile, dans les écoles, les lieux de travail, les communautés), ils sont bien placés pour garantir que des réseaux sociaux et de soutien solides sont en place pour protéger les personnes handicapées de la violence (Voir aussi le paragraphe sur la Justice). Les programmes de RBC peuvent :

- renforcer les capacités du personnel de RBC pour qu'il puisse reconnaître les signes et les symptômes de la violence, en s'assurant qu'il connaisse les organismes dispensant des conseils juridiques adéquats aux personnes handicapées ;
- sensibiliser les communautés à la violence et au handicap ainsi qu'aux mesures qui peuvent être prises pour protéger les personnes handicapées ;
- établir des liens avec les acteurs concernés (comme les familles, les organisations de personnes handicapées, le personnel de santé et de l'éducation, les agents de la force publique, les dirigeants communautaires et les autorités locales), et les informer de leur rôle dans la protection des personnes handicapées contre la violence ;
- élaborer des procédures avec les différents acteurs, permettant aux personnes handicapées de dénoncer, en toute confiance, les incidents violents dont elles sont victimes ;
- fournir des informations sur la violence aux personnes handicapées et s'assurer qu'elles savent comment elles peuvent rendre compte des épisodes de violence dont elles sont victimes, de manière confidentielle ;
- veiller à ce que les personnes handicapées aient des opportunités de participer à la vie communautaire pour rehausser leur estime de soi et leur confiance en elles et développer des réseaux sociaux qui les aideront à se protéger contre la violence ;
- soutenir les personnes handicapées qui ont connu des épisodes de violence en parlant avec elles, et en les aidant à accéder aux services de santé, et à développer des solutions et à prendre les mesures qui s'imposent ;
- s'assurer que des politiques organisationnelles et des réglementations sont en place dans les programmes de RBC, pour vérifier que le personnel et les bénévoles de RBC n'ont pas d'antécédents criminels et de violence.



Soutenir les personnes ayant des réseaux sociaux limités

Il se peut que certaines personnes handicapées n'aient pas de famille ou que leur famille ne soit pas en mesure de leur fournir le soutien et l'assistance dont elles ont besoin. Ainsi, certaines personnes vivent en institutions, dans des foyers, des communautés religieuses, ou des foyers d'hébergement, ou sont sans-abri. Dans de tels cas, les programmes de RBC peuvent :

- mettre les personnes handicapées en contact avec les réseaux de soutien adéquats dans la communauté, comme les organisations de personnes handicapées et les groupes d'entraide ;
- collaborer avec les institutions pour veiller à ce que les personnes handicapées soient toujours en mesure de participer et d'être intégrées à la vie communautaire ;
- soutenir les personnes handicapées pour qu'elles puissent avoir accès au mode de vie qu'elles préfèrent ;
- aider les personnes handicapées qui sont sans-abri à trouver un hébergement approprié, de préférence dans la communauté ;
- rester vigilant à tout signe de violence dans les milieux où vivent les personnes handicapées.



Culture et art

Introduction

Le mot « culture » a de nombreuses significations différentes. Toutefois, dans cette partie, il est utilisé pour désigner le mode de vie d'un groupe de personnes. La culture comprend ainsi plusieurs éléments comme l'habillement, la nourriture, la langue, les valeurs, les croyances, la religion, les rituels et les pratiques. L'art est aussi étroitement lié à la culture et inclue la peinture, la musique, la danse, la littérature, le cinéma et la photographie.

Certains pensent qu'il est inutile d'inclure les personnes handicapées dans les aspects culturels et artistiques de leur communauté et de les aider à y prendre part. La créativité, l'expression de soi et la spiritualité sont souvent considérées comme insignifiantes pour ces personnes. Par exemple, alors que de nombreuses familles font un effort pour amener un parent handicapé consulter des services de santé, elles ne pensent pas qu'il est important de l'emmener assister à des activités culturelles locales.

L'opportunité de participer à la vie culturelle est un droit humain (voir encadré ci-dessous) qui profite aux individus, aux familles, aux communautés et aux sociétés dans leur ensemble.

ENCADRÉ 12

Convention relative aux droits des personnes handicapées, Article 30 : Participation à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux sports (2)

1. Les États Parties reconnaissent le droit des personnes handicapées de participer à la vie culturelle, sur la base de l'égalité avec les autres, et prennent toutes mesures appropriées pour faire en sorte qu'elles : a) Aient accès aux produits culturels dans des formats accessibles ; b) Aient accès aux émissions de télévision, aux films, aux pièces de théâtre et autres activités culturelles dans des formats accessibles ; c) Aient accès aux lieux d'activités culturelles tels que les théâtres, les musées, les cinémas, les bibliothèques et les services touristiques.
2. Les États Parties prennent des mesures appropriées pour donner aux personnes handicapées la possibilité de développer et de réaliser leur potentiel créatif, artistique et intellectuel, non seulement dans leur propre intérêt, mais aussi pour l'enrichissement de la société.
3. Les États Parties prennent toutes mesures appropriées, conformément au droit international, pour faire en sorte que les lois protégeant les droits de propriété intellectuelle ne constituent pas un obstacle déraisonnable ou discriminatoire à l'accès des personnes handicapées aux produits culturels.
4. Les personnes handicapées ont droit, sur la base de l'égalité avec les autres, à la reconnaissance et au soutien de leur identité culturelle et linguistique spécifique, y compris les langues des signes et la culture des sourds.

Utiliser l'Art pour rendre la réadaptation divertissante pour les enfants

FANDIC (Amis des enfants handicapés pour leur intégration dans la Communauté) est une fondation à Bucaramanga, en Colombie, qui travaille avec les enfants handicapés. Sa mission consiste à intégrer les enfants handicapés dans la société grâce à la RBC. Un de leurs projets, un projet de danse pour les enfants handicapés, vise à :

- offrir des opportunités pour développer les capacités physiques et artistiques
- encourager le travail d'équipe et l'intégration
- accroître la sensibilisation au handicap à différents niveaux, y compris au niveau individuel, communautaire, des organisations et du gouvernement.

Douze enfants, âgés de 5 à 21 ans, avec des déficiences physiques et intellectuelles, participent au groupe de danse. Leurs frères et sœurs sont également encouragés à y participer pour promouvoir l'implication familiale et l'intégration. Une fois par semaine, un danseur professionnel leur enseigne des pas de danse ; pendant le reste de la semaine, des bénévoles pratiquent avec eux. Ils apprennent des danses simples qui, avec le temps, deviennent plus compliquées. En plus de la danse, les enfants effectuent des exercices d'étirements et de renforcement et participent à d'autres activités sociales. Les enfants sont toujours encouragés avec amour, enthousiasme et un feedback positif afin qu'ils acquièrent confiance en leurs propres capacités.

FANDIC a découvert que la danse était une excellente stratégie pour :

- transformer la réadaptation en une activité divertissante pour les enfants handicapés
- améliorer les activités fonctionnelles des enfants handicapés
- créer des opportunités de communication et de socialisation
- améliorer les relations entre les enfants handicapés, les membres de la famille et les autres
- briser les obstacles que constituent les attitudes.



Objectif

Les personnes handicapées contribuent et participent à la vie culturelle et artistique de leurs familles et communautés.

Rôle de la RBC

Le rôle des programmes de RBC consiste à collaborer avec les acteurs concernés, afin de permettre aux personnes handicapées de participer à des activités artistiques et culturelles et de se distraire.

Résultats souhaitables

- La stigmatisation et la discrimination envers les personnes handicapées sont contestées et traitées à travers la culture et l'art.
- Les personnes handicapées et les membres de leur famille participent à une série d'événements et d'activités culturelles et artistiques.
- Les principales organisations et groupes soutiennent l'inclusion des personnes handicapées dans leurs programmes et activités culturels et artistiques.
- Les personnes handicapées sont en mesure d'accéder aux principaux médias et lieux de rassemblements culturels et artistiques.
- Les chefs et groupes spirituels et religieux incluent les personnes handicapées dans leurs activités.

Concepts clés

Les modes de participation

Les personnes handicapées peuvent être intégrées dans la vie culturelle et artistique de leurs familles et communautés de différentes manières : il peuvent être des participants actifs, directement impliqués dans la production, la réalisation, l'écriture et l'interprétation, ou des spectateurs passifs appréciant une pièce de théâtre, regardant un film, ou portant une tenue traditionnelle.

Les avantages de la participation

La participation à des activités culturelles et artistiques ne fait pas que divertir, mais elle apprend aussi à la personne à se connaître. Le processus de participation en tant que tel peut renforcer les capacités des individus en les aidant à trouver leur propre mode d'expression et à être entendus par les autres. Il a également de nombreux avantages pour la santé. Pour certaines personnes handicapées, les activités culturelles et artistiques peuvent être le seul moyen leur permettant de se révéler pleinement, selon leurs propres expressions et sur un pied d'égalité avec les autres.

La présence d'activités culturelles et artistiques dans la communauté contribue de manière significative au bien-être de ses membres. Ces activités peuvent développer

et renforcer les relations au sein de la communauté et entre différentes communautés, renforcer les capacités au sein de la communauté et promouvoir le développement et la régénération de la communauté. La participation des personnes handicapées aux aspects culturels et artistiques est souvent un bon indicateur de l'attitude positive envers le handicap qu'ont les membres de la communauté.

La culture et l'art comme moyens de promouvoir le changement social

L'art a toujours été considéré comme un moyen pacifique auquel les gens ont recours pour défier et remettre en question des pratiques oppressives et discriminatoires. Il est souvent l'un des rares moyens sûrs que les personnes marginalisées utilisent pour faire entendre leur voix et soulever des sujets sensibles ou tabous. Les personnes handicapées ont souvent utilisé l'art pour contester la manière dont les questions sur le handicap sont représentées en général. L'art peut être un moyen pour les personnes handicapées de décrire une façon plus inclusive de voir le monde.

ENCADRÉ 14

Bangladesh

Voir dans le noir

L'exposition d'art *Seeing in the Dark (Voir dans le noir)*, qui a eu du succès, s'est tenue à la Galerie Dhruvad à Dhaka, au Bangladesh, en décembre 2003. L'exposition était une collaboration entre l'association Assistance sociale et réadaptation pour les personnes physiquement vulnérables (SARPV) et Healthlink Worldwide dans le cadre d'un projet de communication à des fins de plaidoyer. Un groupe de travail composé de 25 personnes avec une déficience visuelle, de 5 personnes avec une déficience physique et d'un artiste international était également impliqué dans la création de l'exposition. C'était bien plus qu'une simple exposition d'art ; cette exposition simulait les obstacles que les personnes handicapées rencontrent dans leur vie quotidienne. La galerie a été plongée dans l'obscurité totale et la vie de Dhaka a été recrée par le son et le toucher, avec des pousse-pousse, des jardins, des trottoirs et des boutiques. Les visiteurs étaient invités à se déplacer alors que des guides non-voyants leur montraient la voie. Après avoir fait l'expérience de l'exposition, les visiteurs étaient encouragés à écrire leurs impressions, réflexions et commentaires sur un mur de graffitis. Les résultats positifs de cet événement furent les suivants : une sensibilisation accrue au handicap chez les visiteurs, une collaboration entre les participants au projet et les visiteurs et une promesse de la Banque du Bangladesh d'aborder le problème qu'ont les personnes avec une déficience visuelle à faire la distinction entre les billets de banque du fait qu'ils étaient tous de la même taille (7).

L'art des personnes handicapées

Dans de nombreux pays, les personnes handicapées se sont tournées vers l'art comme un moyen de renforcer leur estime de soi, faire prendre conscience des obstacles qui engendrent le handicap et forger la solidarité dans leur communauté. Le théâtre, la danse, la littérature et les arts visuels ont tous été utilisés pour promouvoir l'approche droits de l'homme du handicap. Des chansons en langues des signes, la danse en fau-

teuil roulant et d'autres formes novatrices ont vu le jour grâce à des individus et à des groupes créatifs. Pour les personnes qui ont des problèmes de santé mentale, l'écriture, le spectacle et les arts visuels peuvent constituer de puissants outils leur permettant d'exprimer leurs sentiments et de partager leurs expériences.

Les modèles de rôle

Un grand nombre d'artistes handicapés ont atteint une reconnaissance nationale et internationale, et, ce faisant, ont contribué à créer une plus grande sensibilisation au handicap et deviennent des modèles d'inspiration. Beaucoup d'artistes investissent également leurs talents et leur énergie dans le soutien du développement communautaire inclusif.

ENCADRÉ 15

Des messagers de la paix aident à propager la sensibilisation

Le 3 décembre 2009 (Journée internationale des personnes handicapées), l'Organisation des Nations Unies a nommé le chanteur-compositeur et interprète Stevie Wonder *Messageur de la paix des Nations Unies* avec une insistance particulière sur les personnes handicapées. Les Messageurs de la paix sont des personnes qui possèdent des talents largement reconnus dans les domaines de l'art, du monde académique, de la littérature, des sports et du spectacle. Ces talents aident à sensibiliser aux idéaux et aux activités des Nations Unies. Grâce à leurs apparitions publiques, leurs contacts avec les médias internationaux et le travail humanitaire, ils enrichissent la compréhension du public sur la façon dont l'ONU contribue à améliorer la vie des individus dans le monde (8).

Actions suggérées

Mobiliser la culture et l'art pour promouvoir le changement social

Les campagnes de plaidoyer et de sensibilisation sur le handicap sont souvent plus efficaces lorsqu'elles sont organisées sur des médias culturels et artistiques de référence au niveau local. Pour cette raison, les programmes de RBC devraient envisager d'utiliser ces médias pour instaurer des changements sociaux en faveur des personnes handicapées. Les programmes peuvent :

- travailler avec des artistes et organiser des pièces de théâtre, des manifestations artistiques et musicales pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination du handicap qui peuvent exister dans la communauté ;
- explorer l'utilisation de la comédie, des dessins animés et de l'art populaire comme façon légère et pacifique permettant d'aborder des sujets tabous ;
- soutenir la représentation positive des personnes handicapées et des questions de handicap à travers les médias culturels et artistiques comme par exemple l'art dramatique, le cinéma et le théâtre.

Investir dans la formation culturelle

Amadou et Mariam sont deux influents musiciens traditionnels du Mali, de renommée internationale. Ils ont utilisé leurs talents pour mettre en évidence les questions de handicap et combattre les stéréotypes. Ils investissent dans des programmes de formation culturelle adressés à des jeunes handicapés pour s'assurer qu'ils aient l'opportunité de développer leurs compétences et leurs talents, de réaliser leurs rêves et d'assouvir leurs aspirations.



Aider les familles à participer

Il est important de se rappeler que de nombreuses familles de personnes handicapées renoncent à assister à des événements et des manifestations culturels par crainte de la stigmatisation et de la discrimination. Elles peuvent se sentir embarrassées, honteuses ou importunes dans les mariages, les cérémonies religieuses, les restaurants et les cinémas. Il est primordial que les programmes de RBC travaillent avec les familles et leur apportent un soutien en :

- écoutant les membres de la famille et en les encourageant à exprimer, à reconnaître et à remettre en question leurs craintes ;
- mettant les familles en contact avec d'autres qui partagent des expériences et des préoccupations similaires ;
- facilitant les liens avec les organisations locales de personnes handicapées afin d'examiner les idées fausses que peuvent avoir les familles et accroître leur confiance, leurs attentes et leurs aspirations.

Encourager les personnes handicapées à participer

Les programmes de RBC encouragent les personnes handicapées à participer en :

- les mettant en contact avec des groupes et des organisations de personnes handicapées où elles pourraient trouver des gens qui partagent les mêmes intérêts pour la culture et l'art et développer la confiance nécessaire pour participer à une variété d'activités ;
- identifiant des artistes handicapés qui ont acquis une reconnaissance dans leur domaine, et en les impliquant, si possible, dans le développement et la mise en œuvre d'activités ;
- travaillant avec les parties prenantes afin d'élaborer des projets artistiques spécifiques au handicap ;
- soutenant et en faisant la promotion d'exemples de personnes handicapées qui ont excellé et qui ont développé de nouvelles formes d'art – comme le théâtre muet – et des formes d'art qui ont été adaptées avec succès pour atteindre un public plus large ;
- soutenant et en faisant la promotion de la danse, du théâtre et de la musique comme méthodes complémentaires de thérapie pour les personnes handicapées.

Travailler avec les groupes et organisations générales

Les programmes de RBC ont un important rôle à jouer dans le développement des compétences et de la confiance des groupes et organisations conventionnels afin d'intégrer les personnes handicapées dans leurs diverses activités culturelles et artistiques. Les programmes de RBC peuvent :

- travailler avec les acteurs pour garantir un aménagement raisonnable permettant l'inclusion des personnes handicapées en modifiant les bâtiments pour assurer leur accès physique (par exemple, les salles communautaires, les lieux de culte, les cinémas, les attractions touristiques), ou en produisant des informations et du matériel promotionnel dans des formats accessibles ;
- développer des liens avec des associations de femmes pour accroître l'inclusion des femmes handicapées dans les programmes culturels généraux ;
- encourager l'éducation artistique inclusive dans la petite enfance et en milieu scolaire pour que les enfants handicapés aient la possibilité d'apprécier les activités culturelles et artistiques et d'y participer, dès leur jeune âge ;
- aider les personnes handicapées et les organisations de personnes handicapées à développer et à gérer une formation sur la diversité avec un personnel s'intéressant à toute une gamme de programmes culturels et artistiques pour entraîner une prise de conscience sur le handicap et l'inclusion ;
- encourager l'apprentissage et les opportunités d'emploi dans les programmes culturels et artistiques afin de s'assurer que les personnes handicapées participent activement à la gestion et à l'administration de ces programmes.

ENCADRÉ 17

Palestine

Encourager l'inclusion dans les principaux programmes culturels

Une initiative lancée par les programmes de RBC en Palestine en 2000 consistait à faire participer des enfants handicapés à des colonies de vacances. Cette initiative a connu un grand succès et il est maintenant pratique courante, dans tous les camps de vacances en été, d'inclure des enfants handicapés. En outre, les jeunes responsables de ces camps de vacances ont commencé à inclure les enfants handicapés dans d'autres programmes tout au long de l'année. Par exemple, dans la production de Cendrillon (une histoire populaire pour enfants), une fille handicapée joue le rôle principal. Cette initiative a non seulement combattu les stéréotypes et accru la sensibilisation au handicap dans la communauté, mais a également assuré un modèle de rôle positif pour les jeunes handicapés.

Travailler avec les chefs et groupes spirituels et religieux

Les chefs spirituels et religieux peuvent être d'ardents défenseurs du changement social, mais ils peuvent aussi promouvoir des attitudes négatives. Il est par conséquent important que les programmes de RBC travaillent avec les chefs religieux et les adeptes de toutes les confessions au sein de la communauté pour promouvoir l'inclusion des personnes handicapées dans leurs activités. Les programmes de RBC peuvent :

- sensibiliser les dirigeants au handicap et à l'importance d'inclure les personnes handicapées dans les activités religieuses et spirituelles ;
- encourager les dirigeants à contester les pratiques discriminatoires ou préjudiciables envers les personnes handicapées et leurs familles dans la communauté ;
- veiller à ce que les personnes handicapées aient accès à une assistance personnelle afin de leur permettre d'assister à des cérémonies religieuses et spirituelles ;
- dispenser des conseils et fournir une assistance aux dirigeants pour rendre toute information accessible, comme par exemple en rendant les prières, les chants, les psalmodies et les prêches, accessibles par leur traduction en langue des signes, et en rendant les textes religieux disponibles en gros caractères, sous forme audio et en Braille ;
- travailler avec les dirigeants pour s'assurer que les lieux de culte soient physiquement accessibles et que les pratiques religieuses soient adaptées pour accueillir les personnes handicapées.



Activités récréatives, loisirs et sports

Introduction

À l'instar de la culture et de l'art, les activités récréatives, les loisirs et les sports jouent un rôle important dans les communautés. L'amélioration de la santé et du bien-être des individus compte parmi leurs nombreux bienfaits contribuant au renforcement du potentiel (*'empowerment'*) de ces individus ainsi qu'à la promotion du développement des communautés inclusives.

Les activités récréatives, les loisirs et les sports peuvent impliquer des individus, de petits groupes, des équipes ou des communautés entières et concernent des personnes de tous les âges, avec différentes aptitudes et divers niveaux de compétences. Les types d'activités auxquelles les personnes participent varient considérablement en fonction du contexte local et ont tendance à refléter les systèmes sociaux et les valeurs culturelles.

La participation aux activités récréatives, aux loisirs et aux sports peut constituer l'une des rares opportunités offertes aux personnes handicapées pour s'engager dans la vie communautaire au-delà de leur famille immédiate. Le droit de prendre part à ces activités est mis en évidence dans l'encadré ci-dessous. Comme pour la culture et l'art, les personnes handicapées peuvent choisir de participer activement (par exemple comme membres d'une équipe de basket-ball), ou passivement (en tant que spectateurs d'un match de football).

ENCADRÉ 18

Convention relative aux droits des personnes handicapées, Article 30, paragraphe 5 : Participation à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux sports (2)

Afin de permettre aux personnes handicapées de participer, sur la base de l'égalité avec les autres, aux activités récréatives, de loisir et sportives, les États Parties prennent des mesures appropriées pour : a) Encourager et promouvoir la participation, dans toute la mesure possible, de personnes handicapées aux activités sportives ordinaires à tous les niveaux ; b) Faire en sorte que les personnes handicapées aient la possibilité d'organiser et de mettre au point des activités sportives et récréatives qui leur soient spécifiques et d'y participer, et, à cette fin, encourager la mise à leur disposition, sur la base de l'égalité avec les autres, de moyens d'entraînements, de formations et de ressources appropriés ; c) Faire en sorte que les personnes handicapées aient accès aux lieux où se déroulent des activités sportives, récréatives et touristiques ; d) Faire en sorte que les enfants handicapés puissent participer, sur la base de l'égalité avec les autres enfants, aux activités ludiques, récréatives, de loisir et sportives, y compris dans le système scolaire ; e) Faire en sorte que les personnes handicapées aient accès aux services des personnes et organismes chargés d'organiser des activités récréatives, de tourisme et de loisir et des activités sportives.

Utiliser le Sport pour l'inclusion sociale et le développement personnel

Le projet Le Sport comme Outil d'Insertion Sociale et de Développement Personnel a été lancé par Handicap International au Maroc en 2007. Une enquête menée précédemment (en 2004) par Handicap International avait estimé à plus d'1,5 millions les Marocains ayant un handicap. Le but du programme était d'accroître les opportunités des personnes handicapées à participer aux activités sportives et à lutter contre les inégalités dans l'accès à la réadaptation, aux soins de santé et à l'inclusion sociale.

Le programme se concentrait sur trois domaines :

1. Le renforcement des capacités et la mise en réseau des organismes marocains – Le personnel du programme a collaboré avec la Fédération royale marocaine des sports (spécialiste dans le Sport en général, mais ayant une connaissance limitée en matière de handicap) et environ 40 associations marocaines de personnes handicapées spécialisées dans la santé et l'éducation des personnes handicapées, en les aidant à mettre au point des partenariats stratégiques, nationaux et internationaux. Un soutien était également apporté à de petits projets et à des clubs sportifs pour personnes handicapées en leur offrant des formations sur les compétences de gestion, le développement de projets, la rédaction de propositions de projets et la collecte de fonds.
2. La fourniture d'équipements sportifs adaptés – y compris des fauteuils roulants, des tenues appropriées et du matériel adapté comme les ballons sonores pour les personnes non-voyantes.
3. L'organisation d'événements sportifs inclusifs – Un certain nombre d'événements sportifs ont été organisés. Il s'agit notamment d'un événement tenu à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées et de la Course pour Tous qui a réuni environ 2000 coureurs handicapés et non handicapés. Un tournoi de football de haut niveau pour des joueurs handicapés a également eu lieu sous le patronage du Roi du Maroc ; la finale a été transmise à la télévision nationale à une audience d'environ 20 000 personnes.

Le programme a réalisé un certain nombre d'impacts:

- 1500 personnes handicapées ont été concernées à travers des clubs sportifs et des événements sportifs réguliers ;
- Les personnes handicapées ont eu accès à des services de qualité, y compris par des outils technologiques et des équipements appropriés et un personnel qualifié pour les conseiller ;
- Les personnes handicapées ont eu l'occasion de rencontrer et d'établir des relations avec d'autres personnes, avec toutes sortes de savoir-faire. (9)



Objectif

Les personnes handicapées participent autant activement qu'en tant que spectateurs aux activités récréatives, aux loisirs et aux sports sur un pied d'égalité avec les autres.

Rôle de la RBC

Le rôle des programmes de RBC consiste à promouvoir une participation accrue des personnes handicapées aux activités récréatives, aux loisirs et aux sports, et à assurer un soutien aux principales organisations et principaux programmes afin de leur permettre de renforcer leur capacité à offrir des activités récréatives, des loisirs et des activités sportives appropriés et accessibles.

Résultats souhaitables

- Les personnes handicapées participent aux programmes de détente, de loisirs et de sports disponibles dans la communauté locale.
- Les autorités et les associations locales, nationales et internationales incluent les personnes handicapées dans leurs programmes récréatifs, de loisirs et de sports.
- Les familles, les enseignants et les membres de la communauté reconnaissent et encouragent activement le droit et l'aptitude des personnes handicapées à participer aux activités de détente, aux loisirs et aux sports.
- Les personnes handicapées et non handicapées sont engagées ensemble dans les activités récréatives, les loisirs, et le sport.
- Les personnes handicapées sont capables d'avoir accès aux sites des rencontres sportives, de loisirs et de détente.
- Les équipements utilisés pour les activités récréatives, les loisirs, et les sports sont adaptés, le cas échéant, pour convenir aux besoins des personnes handicapées.
- Les activités récréatives, les loisirs, et les sports sont conçus spécifiquement pour les personnes handicapées, si nécessaire.

Concepts clés

Définitions

Dans cette partie :

Les activités récréatives/ de détente se réfèrent à toutes les activités que les gens choisissent de pratiquer afin de se détendre sur le plan physique et intellectuel et de rendre leur temps libre plus intéressant et agréable. La marche, la natation, la méditation, la lecture, les jeux et la danse sont des exemples d'activités récréatives.

Les loisirs se réfèrent aux activités que les gens exercent durant leur temps libre loin de leurs responsabilités quotidiennes (comme le travail et les tâches domestiques) pour se reposer, se détendre et profiter de la vie. C'est pendant les temps de loisirs que les gens participent à des activités récréatives et sportives.

Le sport se réfère à tout type d'activité physique organisée comme le football, le rugby, le football américain, le basket-ball et l'athlétisme.

Les activités récréatives, les loisirs et les sports dans la communauté

Dans de nombreux pays à faible revenu où les gens travaillent quotidiennement juste pour survivre, le concept de moments de loisirs n'est pas toujours bien compris et ne constitue pas une priorité. En effet, de nombreuses activités considérées comme divertissantes dans les pays à revenu élevé sont vues comme des moyens de subsistance dans les pays à faible revenu, comme par exemple la pêche et le travail artisanal.

Dans la plupart des communautés, le type d'activités récréatives et sportives que les gens pratiquent est déterminé par l'âge, le sexe, le contexte local (par exemple, rural ou urbain) et par le statut socio-économique. À titre d'exemple, les enfants dans les communautés pauvres sont susceptibles de jouer à des jeux en utilisant des matériaux naturels comme des bâtons et des pierres ou des objets manufacturés jetés tels que des pneus et des cordes. Les moments de loisirs ont également plutôt tendance à correspondre à des activités culturelles comme la danse traditionnelle, les contes, les festivals et les événements religieux et aller voir les spectacles de troupes de théâtre ou autre.

Dans plusieurs communautés pauvres et rurales, il n'existe pas d'endroits précis pour les moments de loisirs comme les centres communautaires et les stades sportifs. Il est alors courant que les gens se rassemblent dans des lieux de culte, des salons de thé, à domicile et dans des espaces en plein air .

Les communautés dans les pays à faible revenu ont souvent des priorités urgentes et des budgets limités. Par conséquent, le développement d'activités et de programmes récréatifs, de loisirs et de sports formels dépend généralement des donateurs. Il est important que le financement externe soit géré avec soin pour s'assurer que les programmes et activités mis en place sont appropriés au contexte local.

Les avantages de la participation

La participation aux activités récréatives, aux loisirs et aux sports peut avoir de nombreux bienfaits, tant pour l'individu que pour la communauté. Cela inclue :

- **La promotion de la santé et la prévention des maladies** – Les activités récréatives, les loisirs et les sports représentent un moyen agréable et efficace pour améliorer la santé et le bien-être. Ils peuvent soulager le stress, entretenir la forme physique, améliorer la santé physique et mentale et prévenir le développement de maladies chroniques comme les maladies cardiaques ;
- **Le développement des compétences** – Les habiletés physiques et sociales figurent parmi les nombreuses compétences qui peuvent être développées grâce à la participation aux activités récréatives, aux loisirs et aux sports ;
- **une meilleure sensibilisation, la réduction de la stigmatisation et l'inclusion sociale** – Les activités récréatives, les loisirs et les sports constituent un puissant moyen à faible coût permettant de favoriser une plus grande inclusion des personnes handicapées ; elles rassemblent des gens de tout âges et de toutes aptitudes pour le plaisir et offrent aux personnes handicapées l'opportunité de révéler leurs forces et leurs savoir-faire et de promouvoir une image positive du handicap ;

- **La paix internationale et le développement** – Le sport est un langage universel qui peut être utilisé comme un puissant outil servant à promouvoir la paix, la tolérance et la compréhension en rassemblant les gens à travers les frontières, les cultures et les religions (10).
- **Le renforcement des capacités (*'empowerment'*)** – Les activités récréatives, les loisirs et les sports peuvent aider les personnes handicapées en influençant positivement leur confiance en elles et leur estime de soi.

ENCADRÉ 20

Erythrée

Un nouveau début pour les anciens combattants

En Érythrée, des vétérans de la guerre handicapés ont reçu une formation comme responsables et entraîneurs d'équipes de football afin qu'ils puissent jouer un rôle clé dans la mise en œuvre d'activités de football impliquant plus de 2000 enfants dans la capitale Asmara. Cette participation a changé l'opinion que les anciens combattants avaient d'eux-mêmes et a exercé une influence positive sur la perception des personnes handicapées qu'avaient les enfants, et a enfin donné des modèles de rôle positifs pour les autres personnes handicapées. Fort de ce succès, le club sportif en question assure désormais un entraînement de football aux enfants sourds comme première étape dans le projet d'inclusion des enfants handicapés dans ses activités sportives.

Les loisirs et le sport sont complémentaires à d'autres opportunités

Tandis que les nombreux bienfaits des activités récréatives et sportives ont été soulignés, il est important de se rappeler que ces activités ne doivent pas être utilisées comme substituts à l'accès limité à d'autres opportunités comme l'éducation ou les moyens de subsistance.

ENCADRÉ 21

Afghanistan

La formation au vélo

Le programme des Cyclistes amputés afghans pour la réadaptation et le divertissement (AABRAR) dans la République islamique d'Afghanistan est un programme de formation au vélo destiné aux personnes ayant une amputation. Il vise à améliorer leur mobilité fonctionnelle et leur indépendance et à leur permettre de se rendre au travail en économisant les coûts de transport.

Permettre l'accès aux activités récréatives, aux loisirs et aux sports

L'aménagement raisonnable peut être nécessaire à certaines personnes handicapées pour qu'elles puissent participer à des activités récréatives et sportives. Avec un peu de créativité et de flexibilité, les activités et les équipements peuvent être adaptés à un coût minimal ou nul pour assurer l'inclusion et la participation des personnes handicapées.

Adapter les activités sportives

L'adaptation des règles ou des systèmes de notation des jeux permet aux gens de capacités et d'âges différents de jouer ensemble, et sans frais. L'utilisation de matériaux locaux bon marché pour adapter les équipements – comme unealebasse séchée avec des grains pour confectionner une balle sonore – ou le recours au jumelage des joueurs pour qu'ils jouent ensemble peuvent accroître la participation de tous les membres de la communauté.

Actions suggérées

Identifier les opportunités locales d'activités récréatives, de loisirs et de sport

Une première étape consiste à identifier quelles sont les opportunités récréatives, de loisirs et de sports existant dans la communauté et aux alentours. Les programmes de RBC devraient travailler en étroite collaboration avec les groupes communautaires, comme les associations de jeunes, de femmes, et les clubs d'enfants, et les personnes handicapées, pour mener à bien cette étape.

Faciliter la participation des personnes handicapées

Les activités ont du succès quand elles sont : sollicitées par les personnes et les communautés, culturellement adéquates, agréables et enrichissantes pour les participants, pas trop coûteuses à développer et à maintenir. Pour faciliter la participation des personnes handicapées aux activités de détente et au sport, on suggère aux programmes de RBC de:

- fournir des informations aux personnes handicapées sur les opportunités d'activités récréatives et sportives disponibles dans leurs communautés locales ;
- mettre en relation les personnes handicapées avec les associations/clubs de loisirs et de sports généraux;
- veiller à ce que les enfants handicapés aient les mêmes chances que les autres enfants de participer à des activités récréatives et sportives à l'école ;
- explorer les possibilités d'assistance personnelle pour permettre aux personnes handicapées de participer, que ce soit activement ou passivement ;
- faciliter la couverture médiatique positive des activités récréatives et sportives des personnes handicapées pour encourager celles-ci à participer davantage.



Utiliser les activités récréatives et le sport pour plus de sensibilisation à l'inclusion

Les grands événements comme la Journée internationale des personnes handicapées peuvent offrir des opportunités de sensibilisation, du niveau national au niveau local, à la nécessité de bénéficier d'activités récréatives et sportives qui soient inclusives. Ces événements attirent souvent l'attention positive des médias permettant ainsi d'améliorer la prise de conscience à travers un large public.

ENCADRÉ 23

Pakistan

La coupe du monde de Cricket pour non-voyants

Suite à la réussite de la couverture médiatique locale et nationale de la Coupe du monde de cricket pour les personnes aveugles au Pakistan, certains programmes de RBC ont assisté à une augmentation du nombre de parents s'informant des possibilités en matière d'éducation et d'activités récréatives pour leurs enfants ayant une déficience visuelle.

Encourager les programmes généraux à devenir inclusifs

Souvent les principaux programmes récréatifs et sportifs n'envisagent pas d'inclure les personnes handicapées. Les programmes de RBC peuvent travailler avec ces programmes pour étudier comment rendre leurs activités accessibles à tous. Les programmes de RBC peuvent :

- s'informer auprès des organisations nationales et internationales pour s'assurer que les programmes sont culturellement et géographiquement spécifiques et accessibles aux personnes handicapées de tous âges, de toutes aptitudes et des deux sexes, vivant en milieu urbain et rural ;
- proposer des idées et faire des suggestions sur la façon d'adapter les activités, les équipements et les lieux en toute sécurité, en insistant sur le fait que de nombreuses activités peuvent être adaptées à un coût minimal ou nul ;
- faciliter la formation du personnel des programmes généraux en vue de développer leurs compétences et leur confiance pour l'inclusion des personnes handicapées ;
- plaider aux côtés des organisations de personnes handicapées afin de garantir la disponibilité et l'accessibilité des activités récréatives et sportives aux personnes handicapées.

Des publications comme *Fun and inclusive handbook* (11) et *Sport, recreation and play* (12) assurent des informations complémentaires et des exemples sur des façons de soutenir l'inclusion dans les pays à faible revenu.

Les journées de sport à l'école

Les programmes de RBC peuvent encourager et soutenir l'organisation de journées de sport scolaire qui offrent des opportunités d'inclusion. Ces journées peuvent améliorer la sensibilisation et la compréhension parmi les enfants d'âge scolaire en offrant aux personnes handicapées et non handicapées l'opportunité de faire du sport ensemble. Les événements organisés constituent une expérience positive pour tous les participants, y compris les enfants, les parents, les enseignants, les bénévoles et les responsables du sport. Ils peuvent combattre positivement les attitudes et les croyances sur le handicap et accroître la sensibilisation sur les capacités sportives des enfants handicapés.

Développer et soutenir des programmes spécifiques aux personnes handicapées

Les programmes spécifiques aux personnes handicapées permettent à ces personnes de rencontrer d'autres personnes handicapées et d'entrer en compétition avec d'autres individus qui ont un niveau de compétences similaire. Les programmes de RBC peuvent :

- veiller à ce que les personnes handicapées soient des leaders et jouent un rôle important dans le processus de prise de décision au cours du développement du programme pour s'assurer que les activités récréatives et sportives soient adaptées à leurs besoins ;
- assurer une formation et des ressources adéquates pour soutenir les personnes handicapées qui souhaitent créer leurs propres groupes/clubs de loisirs et de sport ;
- mettre en relation des groupes/clubs de loisirs et de sports locaux de personnes handicapées et des organisations nationales et internationales, comme la Fédération Internationale des sports pour les personnes avec une déficience intellectuelle, le Comité international paralympique, Special Olympics International et le Comité International des Sports pour les Sourds.

Communiquer à travers les Echecs

L'un des plus grands réseaux de personnes avec une déficience visuelle au Bangladesh est un club d'échecs en Braille qui possède un réseau de clubs couvrant l'ensemble des zones urbaines et rurales. Ce réseau offre des possibilités non seulement pour la compétition et le développement des compétences, mais aussi pour lier connaissance et établir des relations avec des personnes ayant des intérêts similaires.

Justice

Introduction

L'accès à la justice est un concept large qui renvoie à la capacité des gens à accéder aux systèmes, aux procédures, à l'information et aux lieux utilisés dans l'administration de la justice (13). Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits (14) et devraient avoir un accès égal à la justice quand leur dignité et leurs droits sont transgressés (15).

Habituellement, les gens se tournent vers le système judiciaire de leur pays quand ils ont été lésés ou maltraités d'une quelconque façon- par exemple, quand ils sont victimes d'un crime. Tandis que l'accès à la justice est un droit humain, il est également d'une importance cruciale pour la jouissance de tous les autres droits de l'homme. Par exemple, si on a privé une personne handicapée du droit au travail, elle pourra se tourner vers le système judiciaire pour obtenir réparation (c'est-à-dire une solution) (13).

De nombreuses personnes issues de groupes défavorisés, y compris les personnes handicapées, sont confrontées à des obstacles qui entravent leur accès à la justice (15). Sans accès à la justice, leurs voix ne sont pas entendues et elles ne sont pas en mesure d'exercer leurs droits, de lutter contre toute discrimination, ou de rendre les décideurs comptables de leurs actes (16) ; et par conséquent, elles peuvent devenir plus vulnérables et davantage marginalisées (15).

Cette partie fournit des informations sur certains concepts relatifs à l'accès des personnes handicapées à la justice, et propose des suggestions aux programmes de RBC, pour les aider à surmonter les obstacles auxquels elles peuvent être confrontées, dans leur accès à la justice. La participation des personnes handicapées à l'application de la justice, en tant que témoins, jurés, avocats, etc. est également importante mais n'est pas couverte ici.

ENCADRÉ 26

Convention relative aux droits des personnes handicapées, Article 13 : Accès à la justice (2)

1. Les États Parties assurent l'accès effectif des personnes handicapées à la justice, sur la base de l'égalité avec les autres, y compris par le biais d'aménagements procéduraux et d'aménagements en fonction de l'âge, afin de faciliter leur participation effective, directe ou indirecte, notamment en tant que témoins, à toutes les procédures judiciaires, y compris au stade de l'enquête et aux autres stades préliminaires.
2. Afin d'aider à assurer l'accès effectif des personnes handicapées à la justice, les États Parties favorisent une formation appropriée des personnels concourant à l'administration de la justice, y compris les personnels de police et les personnels pénitentiaires.

Le supplice de Netsanest, du aux attitudes négatives de la communauté

Netsanest est une jeune fille de 14 ans. Devenue aveugle très jeune, elle ne se souvient plus exactement ni quand ni comment cela est arrivé. En grandissant en tant que jeune fille non-voyante dans son village, on lui faisait sentir qu'elle était inutile, et on l'injuriait souvent, l'appelant "awer" (un nom utilisé pour désigner les personnes qui ne voient pas qui signifie aussi stupide). Lorsque des gens rendaient visite à sa famille, elle se cachait pour ne pas faire honte aux membres de sa famille ; et lorsqu'il y avait des festivités organisées dans le village, elle n'était jamais autorisée à y participer.

Un jour, sa tante a rendu visite à ses parents pour leur parler d'une école pour enfants non-voyants dans un village voisin. Avec la permission de ses parents, Netsanest a commencé à fréquenter cette école. Elle aimait aller à l'école et apprit bientôt à lire, à écrire, à cuisiner et à se déplacer seule dans le village. Elle loua même une maison avec certaines de ses nouvelles amies.

Un soir, un homme du village s'est approché de Netsanest et lui a demandé de coucher avec lui en échange d'argent pour l'aider à payer ses frais de scolarité. Netsanest a refusé, lui disant qu'elle n'était pas prête à se marier et qu'elle voulait se concentrer sur ses études. Quelques jours plus tard, lorsque ses amies étaient loin de la maison, l'homme est revenu et lui a assuré qu'il lui rendrait la vie plus facile et que ce serait leur secret. Elle refusa de nouveau. Cependant, cette fois il la viola. Elle ne cessa de crier, mais personne ne lui vint en aide.

Le lendemain à l'école, les enseignants l'entendirent raconter son histoire et l'emmenèrent à la police. Au lieu de l'aider, la police a commencé à lui reprocher ce qui lui était arrivé. Plusieurs autres jeunes filles non-voyantes avaient été violées dans le village, et à cause des attitudes et des croyances négatives de la communauté quant au handicap, on pensait souvent que c'était de leur faute. La nouvelle s'est rapidement répandue dans tout le village et la mère du violeur est venue voir Netsanest, lui criant dessus et l'accusant : « Que penses-tu que tu es en train de faire? Tu as d'abord séduit mon fils et tu l'as obligé à commettre des péchés, et maintenant tu essaies de déshonorer son nom... »

Quand les parents de Netsanest ont appris la nouvelle, ils n'ont pas su quoi faire. D'une part, ils avaient peur de faire quelque chose qui mettrait en danger la sécurité de leur fille, et pour la honte que cette situation pourrait entraîner à leur famille. Cependant, d'autre part, ils demandaient justice pour Netsanest.



Objectif

Les personnes handicapées ont accès à la justice sur la base de l'égalité avec les autres pour assurer la pleine jouissance et le respect des droits de l'homme.

Rôle de la RBC

Le rôle de la RBC consiste à promouvoir la sensibilisation aux droits des personnes handicapées et à soutenir ces personnes ainsi que leurs familles pour avoir accès à la justice lorsqu'elles sont victimes de discrimination et d'exclusion.

Résultats souhaitables

- Les programmes de RBC sont en mesure de soutenir les personnes handicapées à avoir accès à la justice lorsque le besoin s'en fait sentir.
- Les personnes handicapées sont conscientes de leurs droits ainsi que des possibilités et des procédures d'accès à la justice.
- Les parties prenantes concernées dans le secteur judiciaire sont sensibles aux besoins des personnes handicapées et ne se livrent pas à des pratiques discriminatoires.
- Les personnes handicapées sont en mesure d'avoir accès à des mécanismes informels de justice lorsque leurs droits sont bafoués.
- Les personnes handicapées sont en mesure d'avoir accès à des mécanismes formels de justice lorsque leurs droits sont bafoués.

Concepts clés

Les titulaires de droits et les garants des droits

Comprendre la relation entre les détenteurs et les garants de droits est un concept important lorsqu'on considère les droits des personnes handicapées et qu'on facilite leur accès à la justice.

Titulaires de droits – Les personnes handicapées sont considérées comme personnes détentrices de droits, c'est-à-dire qu'elles ont des droits et des responsabilités à la fois. En tant que titulaires de droits, elles ont, par exemple, droit à la santé, à l'éducation, aux possibilités de subsistance, au logement, à disposer d'une terre et à la participation politique. Ces droits ainsi que d'autres droits sont tous énoncés dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées (2).

Garants de droits – Quand une personne a un droit, une autre a le devoir de le respecter, de le protéger et de le satisfaire. Les garants de droits incluent à la fois les acteurs étatiques (gouvernement) et non étatiques (par exemple, les organisations non gouvernementales, les chefs religieux, les parents) aux niveaux national et local. Les devoirs des États sont énoncés dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées (2).

Les obstacles à la justice

L'accès à la justice est souvent limité aux riches, à ceux qui ont des relations politiques et aux personnes vivant dans les zones urbaines. Les personnes handicapées, en particulier celles qui vivent dans des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, sont confrontées à un certain nombre d'obstacles qui entravent leur accès à la justice. Ces obstacles consistent en :

- L'absence de lois et de politiques adéquates pour protéger les personnes handicapées – dans de nombreux pays, il n'existe pas de lois spécifiques pour protéger leurs droits (15) ;
- Les obstacles physiques – Les personnes handicapées peuvent ne pas être en mesure d'accéder aux postes de police, aux tribunaux et à d'autres établissements publics (13) ;
- Les obstacles à la communication – les personnes handicapées peuvent ne pas être en mesure de communiquer efficacement avec des personnes travaillant dans le secteur judiciaire en l'absence d'aménagements raisonnables comme par exemple des interprètes en langue des signes pour les personnes sourdes ;
- L'absence d'informations accessibles – sans informations accessibles, les personnes handicapées peuvent ignorer le fonctionnement du système judiciaire ainsi que leurs droits et responsabilités (13) ;
- Les obstacles économiques – Les honoraires des avocats, les frais de justice etc.. peuvent être trop élevés pour les personnes handicapées ;
- Le manque de conscience des besoins – la police et les autres fonctionnaires peuvent ne pas comprendre les besoins spécifiques des personnes handicapées à avoir accès à la justice ou ignorer comment assurer les aménagements nécessaires (13).

La capacité juridique

L'article 12 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées souligne que : « Les États parties reconnaissent que les personnes handicapées jouissent de la capacité juridique dans tous les domaines, sur la base de l'égalité avec les autres. » (2) De nombreuses personnes handicapées ne sont pas autorisées à exercer leur capacité juridique : elles sont par exemple empêchées de participer à la procédure judiciaire et de témoigner devant les tribunaux. Ceci vient du fait que beaucoup de gens pensent que les personnes handicapées n'ont pas la capacité d'agir. La Convention reconnaît également que certaines personnes handicapées peuvent avoir besoin de soutien pour exercer leur capacité juridique. Cette prise de décision assistée prend plusieurs formes : ceux qui assistent la personne peuvent communiquer les intentions de la personne handicapée à autrui ou l'aider à comprendre les choix qui se présentent à elle ; ils peuvent également aider les autres à comprendre qu'une personne avec un handicap important est aussi une personne ayant une histoire, des intérêts et des buts dans la vie, et quelqu'un capable d'exercer sa capacité juridique (17).

Promouvoir l'accès à la justice

La protection juridique

Les droits des personnes handicapées doivent être reconnus dans les constitutions, les législations et les politiques nationales. Une fois que ces droits sont reconnus par la loi, les tribunaux, les organes administratifs, et, dans certains cas, les institutions de droits de l'homme seront en mesure de fournir des solutions quand les droits des personnes handicapées font l'objet de violation. Le type de recours dépend du tort qui doit être réparé : demander à une école d'admettre un étudiant, rendre un bâtiment gouvernemental accessible, condamner un employeur à une amende pour discrimination dans les pratiques d'embauche, obliger les autorités sanitaires à délivrer une carte d'assurance maladie et punir la violence ou l'abus.

Les mécanismes informels – Les pratiques inéquitables ou injustes peuvent souvent être réglées efficacement au niveau communautaire. Les mécanismes informels de protection juridique peuvent être accessibles, par exemple par le biais d'organisations religieuses ou de développement, aux chefs de tribus, aux chefs de village, aux syndicats, aux coopératives, aux professionnels de santé et de l'éducation, aux assistants sociaux et aux chefs de familles.

ENCADRÉ 28

Inde

La justice informelle ouvre la voie

A Orissa, en Inde, un programme à base communautaire pour la lèpre a travaillé avec les aînés et les chefs religieux pour trouver une solution à un homme forcé de quitter sa maison et son village parce qu'il avait la lèpre. Il a été convenu, qu'après une cérémonie religieuse organisée pour célébrer le changement de son nom et sa renaissance, l'homme serait en mesure de retourner auprès de sa famille avec un nouveau nom et de participer de nouveau à la vie communautaire.

Les mécanismes officiels – Lorsqu'une personne n'a pas accès à ses droits par les moyens informels, des processus plus formels de protection juridique devront être envisagés, comme l'engagement d'une action en justice devant les tribunaux. Habituellement, ce type de procédure se fait en dernier recours car il est coûteux et lent, et nécessite des conseils juridiques professionnels. Les personnes handicapées vivant dans des pays à faible revenu ne peuvent bénéficier de cette procédure que grâce au soutien de centres d'aide juridique gratuite ou d'organisations de personnes handicapées ou de droits de l'homme, ou d'organismes de développement. Il est important que toute décision d'entreprendre une action en justice soit prise par les individus ou les groupes de personnes impliqués.



Accéder à la justice grâce à une assistance juridique gratuite

Les contrats d'un certain nombre d'employés sourds travaillant en tant que comptables dans une grande banque basée à Manille ont été résiliés lorsque cette banque a acheté des machines de comptage d'argent. Les employés, avec le soutien de KAMPI, la Fédération nationale des organisations de personnes handicapées aux Philippines, ont contacté un groupe d'avocats qui ont accepté de leur fournir une assistance juridique gratuite. Après quelques années, la Cour suprême des Philippines a décidé, en vertu de la loi anti-discrimination contre les personnes handicapées, que la résiliation de contrat était illégale et discriminatoire. La banque a été condamnée à payer les arriérés des salaires des employés pour toutes les années de cessation de travail et en plus, à les réintégrer à leur poste. Plutôt que de choisir de retourner à leurs anciens emplois, les employés ont investi la somme de dédomagement dans l'établissement de petites entreprises.

La prise de conscience au sujet de la loi

La sensibilisation juridique est le fondement de la lutte contre l'injustice. Les personnes handicapées ne peuvent pas obtenir réparation pour l'injustice dont elles sont victimes si elles ne connaissent pas leurs droits tels qu'énoncés dans la loi (18). Lorsque les personnes handicapées et les membres de leur famille sont conscients de leurs droits, ils sont plus à même de les défendre, et de dénoncer les injustices qu'ils constatent envers d'autres personnes.

L'aide juridique

Les coûts liés aux procédures judiciaires formelles sont élevés et découragent souvent les gens de demander justice. Dans ce contexte, l'aide juridique peut permettre aux personnes de groupes défavorisés, y compris les personnes handicapées, d'engager et de poursuivre une action en justice (18). Les régimes d'aide juridique fournissent le financement et le soutien nécessaires, par exemple, pour dispenser des conseils aux gens quant à leurs problèmes juridiques, les aider à comprendre leurs droits et la loi et les représenter devant les tribunaux. Les gouvernements sont généralement chargés de fournir l'aide juridique ; cependant, quand les gouvernements ont une capacité limitée à assumer leurs responsabilités, les organisations non gouvernementales sont une source d'aide précieuse (18).

Les centres juridiques communautaires

Un moyen de fournir des services juridiques à des personnes ayant peu de ressources, qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité de l'aide juridique, est d'avoir recours à des centres juridiques communautaires ou à des consultations dans les écoles de droit. Les centres juridiques communautaires sont généralement de petites organisations à but non lucratif offrant une gamme de services juridiques. Ils constituent une ressource importante, leur travail incluant le conseil et les services d'assistance, ainsi que l'orientation et la représentation en justice s'il y a lieu, et l'apport d'informations concernant les affaires juridiques. Ils jouent également un rôle important dans la sensibilisation,

la formation de la communauté aux affaires juridiques, le lobbying et l'élaboration de politiques (permettant, par exemple, de plaider pour le développement d'un système judiciaire équitable) et œuvrent en vue de réformer la procédure judiciaire et l'administration de la justice.

L'une des principales caractéristiques des centres juridiques communautaires consiste en leur recours à des bénévoles dans la prestation de services. Ainsi le terme « communautaire » se réfère-t-elle à l'expertise non rémunérée d'avocats en exercice, d'étudiants, de juristes et autres. Ces centres peuvent établir des relations avec la profession juridique du secteur privé : ils négocient des contrats pro bono (« pour le bien public ») avec des avocats privés et des accords de coopération avec les facultés de droit.

ENCADRÉ 30

Équateur

Aider les enfants à retourner à l'école

Il n'était pas permis à une jeune fille de Quito, en Équateur, d'étudier parce que ses parents l'avaient forcée à mendier dans les rues. La grand-mère de la jeune-fille était très préoccupée. Après avoir échoué dans sa tentative de résoudre ce problème dans la famille, elle a demandé au programme de RBC de l'aider à obtenir la garde de sa petite-fille. Le programme a contacté une association d'aide juridique pour soutenir la grand-mère et lui offrir conseils et assistance. Ils prirent son affaire en charge, et la grand-mère a maintenant la garde de sa petite-fille qui est heureuse d'être de retour à l'école.

Actions suggérées

Les programmes de RBC peuvent entreprendre diverses activités, souvent en partenariat avec les organisations de personnes handicapées et d'autres acteurs de la société civile, pour soutenir les personnes handicapées dans l'accès à la justice.

Appréhender le contexte local

Pour aider efficacement les personnes handicapées à avoir accès à la justice, les programmes de RBC doivent comprendre le contexte local dans lequel ils travaillent. Il est suggéré que les programmes:

- prennent conscience de la loi (autant la législation générale que la législation spécifique au handicap) - les organisations de personnes handicapées et les services d'aide juridique peuvent être utilisés comme ressources pour aider le personnel de RBC à comprendre cette législation;
- développent une compréhension de l'application des lois- les agents locaux chargés de l'application de la loi comme les agents de police peuvent être considérés comme ressources nécessaires pour aider le personnel de RBC à comprendre comment signaler un crime et identifier quels sont les mécanismes de protection disponibles pour les victimes et les témoins ;
- identifier les ressources disponibles (informelles et formelles) dans la région qui seront utiles pour aider les personnes handicapées à avoir accès à la justice, comme

les dirigeants locaux (du gouvernement local, du village, tribal et religieux), les enseignants, les organisations de personnes handicapées, les professionnels de santé, les syndicats et les coopératives, le personnel chargé de l'application de la loi, le personnel judiciaire, les services d'aide juridique et les centres juridiques communautaires.

Développer des réseaux et des alliances avec les acteurs concernés

Les programmes de RBC doivent travailler aux côtés des organisations de personnes handicapées et des groupes d'entraide pour développer de bonnes relations avec les membres et les groupes influents de la communauté en vue de prévenir et de combattre toute injustice potentielle ou toute action illégale contre les personnes handicapées.

Accroître la sensibilisation aux droits

Les stratégies visant à promouvoir la prise de conscience en matière juridique peuvent être entreprises par les programmes de RBC; ils peuvent :

- travailler avec les organisations de personnes handicapées afin de s'assurer que les personnes handicapées et leurs familles sont conscientes de leurs droits ;
- diffuser les informations disponibles sur les droits des personnes handicapées dans des formats accessibles et préciser comment accéder à ces droits;
- participer à des activités de sensibilisation avec des organisations de personnes handicapées, des organisations de défense des droits de l'homme et des groupes d'entraide ;
- aider les organisations de personnes handicapées et les organisations de droits de l'homme à organiser des sessions de formation sur le handicap avec les secteurs-clés et des décideurs-clés aussi bien au niveau communautaire qu'au niveau du district, comme par exemple avec les agents de la force publique, les fonctionnaires du tribunal, les professionnels de la loi et de la santé, les enseignants, les chefs religieux et les hommes d'affaires.



Promouvoir les droits et l'autonomisation

Un projet pilote de trois ans visant à promouvoir les droits et l'autonomisation des personnes handicapées dans le district de Yeka, à Addis-Abeba, en Éthiopie, a été mis en œuvre par Handicap International en partenariat avec l'Association éthiopienne nationale pour la déficience intellectuelle (ENAI) et l'Association du barreau d'Éthiopie. Le projet avait pour but de promouvoir les droits des personnes handicapées afin de réduire leur vulnérabilité à la violence sexuelle et au VIH/SIDA.

Une enquête de référence portant sur la violence sexuelle envers les personnes handicapées a révélé que 46 % des personnes sondées étaient victimes de violences sexuelles, que 83,5 % n'avaient accès à aucune forme de sensibilisation à l'égalité des sexes et que 88,3 % n'avaient pas accès ou étaient privés d'information sur l'éducation à la santé sexuelle et reproductive et sur l'affirmation de soi. Les interviews avec certains individus et les discussions des groupes cibles ont contribué à fournir des preuves supplémentaires, à clarifier les résultats de l'enquête et à définir les interventions appropriées pour réagir aux causes profondes des pratiques abusives.

Le projet a procédé à la révision et à l'analyse des législations existantes en Éthiopie ; à la formation du personnel juridique, aux agents chargés de l'application de la loi et aux membres de la société civile et de la communauté ; au développement d'un système d'orientation fonctionnel ; à la production d'un guide de référence facile à utiliser, à la mise en place d'un suivi psychosocial et juridique gratuit et à une représentation au tribunal.

Promouvoir l'accès à des mécanismes informels

Les procédures juridiques formelles peuvent ne pas être toujours les mécanismes les plus appropriés. Souvent, les procédures informelles sont plus efficaces et sont généralement plus rapides, moins coûteuses et plus accessibles aux membres de la communauté. Voici des exemples de moyens permettant aux programmes de RBC de favoriser l'accès à des mécanismes de justice informels :

- Travailler avec les écoles locales pour les encourager à inscrire les enfants handicapés ;
- Demander aux chefs des communautés locales et aux dignitaires religieux d'aider à résoudre les conflits familiaux : par exemple, un différend portant sur le droit d'un couple à se marier quand l'un ou les deux partenaires ont un handicap ;
- Travailler avec les coopératives agricoles pour veiller à ce que les agriculteurs handicapés aient accès aux ressources communautaires collectives ;
- Collaborer avec les banques pour permettre aux clients handicapés de gérer leurs propres comptes et d'avoir accès au crédit ;
- Aider un médecin local à avoir un interprète en langue des signes afin que les membres de la communauté qui sont sourds puissent accéder et utiliser les installations de santé ;
- Travailler avec les chefs tribaux, les dignitaires religieux et les chefs de familles pour soutenir les personnes handicapées à faire valoir leurs droits à l'héritage.



Accéder à la justice grâce aux réseaux de soutien communautaires

Un Ghanéen vivant avec sa fille unique qui avait une déficience visuelle est tombé malade. Sa fille s'est occupée de lui pendant des années, jusqu'à sa mort. Lorsque les membres de la famille de cet homme ont eu vent de la nouvelle, ils sont venus et se sont accaparés de tous ses biens, menaçant d'expulser sa fille de la maison. La fille a alors demandé des conseils juridiques auprès de réseaux locaux de soutien communautaire. C'est ainsi qu'elle a pu prétendre aux prestations de retraite de son père et récupérer ses biens, y compris la succession complète.

Soutenir l'action en justice quand c'est nécessaire

Il est important que les programmes de RBC :

- établissent des relations et des alliances solides avec des membres de confiance de la communauté juridique ;
- demander un avis juridique pour se renseigner sur les législations appropriées pour traiter les différents types de discrimination, comme par exemple les accords locaux, les législations nationales, ou les conventions ou traités internationaux ;
- respecter la décision de la personne handicapée d'intenter une action en justice ;
- examiner les risques liés à une action en justice, comme le temps, les coûts et les considérations relatives à la sécurité, notamment lorsque la législation et les mécanismes de protection sont absents ;
- veiller à ce que les personnes handicapées et leurs familles soient impliquées dans les procédures juridiques et soient également conscientes des risques encourus ;
- faire connaître et collaborer avec les organisations qui traitent les affaires juridiques des membres de la communauté qui sont défavorisés, comme les centres d'aide juridique ou communautaires, les collectifs d'avocats et de juristes, les organisations internationales des droits de l'homme et/ou les organismes de développement.

Un combat pour la justice fructueux

Une organisation népalaise de personnes handicapées a intenté une action en justice contre le gouvernement du Népal devant la Cour suprême en vue de faire valoir, en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant, qu'il était discriminatoire de demander à des enfants utilisant le Braille de passer des examens dans les écoles publiques, dans le même temps imparti que pour les enfants voyants. Cette organisation a réussi et a obtenu un engagement qui a permis aux enfants utilisant le Braille d'avoir 30 minutes supplémentaires lors de tous les examens.

Références documentaires

1. Dhunagna BM. *The lives of disabled women in Nepal: vulnerability without support*. Master's thesis, Asian Institute of Technology, Thailand, 2003.
2. *Convention on the Rights of Persons with Disabilities*. United Nations, 2006 (www.un.org/disabilities/convention/conventionfull.shtml, accessed 16 June 2010).
3. *World report on disability*. Geneva, World Health Organization, 2010 (in press).
4. Mabangwe JP. *Disability to become a parent and enjoy the benefit of parenthood in the community*. Community based rehabilitation, Africa network (www.afri-can.org/MA%20DISABILITY%20AND%20PARENTHOOD.php, accessed 17 June 2010).
5. Limaye S. Sexuality and women with sensory disabilities. In: Hans A, Patri A, eds. *Women, disability and identity*. London, Sage Publications, 2003.
6. *The right to health* (Fact Sheet No. 31). Geneva, Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights, 2008 (www.ohchr.org/Documents/Publications/Factsheet31.pdf, accessed 16 June 2010).
7. *Giving voice to the voiceless. A communicating for advocacy learning publication*. Cambodia Health Education Media Services (CHEMS), Cambodia, Healthlink Worldwide, Health Action Information Network (HAIN), the Philippines, Social Assistance and Rehabilitation for the Physically Vulnerable (SARPV), Bangladesh, 2007 (www.healthlink.org.uk/PDFs/cfalearningpublication.pdf, accessed 17 June 2010).
8. *Singer-songwriter Stevie Wonder designated UN Messenger of Peace*. UN News centre, 2009 (www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=33118&Cr=disable&Cr1=, accessed 17 June 2010).
9. *From the field: sport for development and peace in action*. Sport for Development and Peace International Working Group, 2007 (www.righttoplay.com/International/news-and-media/Documents/Policy%20Reports%20docs/From_the_Field_Full_Doc_Web.pdf, accessed 16 June 2010).
10. Kidd, B. A new social movement: Sport for development and peace. *Sport in Society*, 2008, 11:370–380.
11. *Fun inclusive: sports and games as means of rehabilitation, interaction and integration for children and young people with disabilities*. Incapacité International, Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit GmbH (gtz), Medico International, 2008 (www.sportanddev.org/learnmore/?uNewsID=12, accessed 16 June 2010).
12. *Sport, recreation and play*. UNICEF, 2004 (www.unicef.org/publications/index_23560.html, accessed 16 June 2010).
13. Lord JE, Guernsey KN, Balfe JM, Karr VL, Flowers N (eds). *Human rights. Yes! Action and advocacy on the human rights of persons with disabilities*. University of Minnesota Human Rights Resource Center, 2007 (www1.umn.edu/humanrts/edumat/hreduseries/TB6/pdfs/Manuals/final_pdf_default_withcover.pdf).
14. Universal Declaration of Human Rights, 1948 (www.ohchr.org/en/udhr/pages/introduction.aspx).
15. *Programming for justice: access for all: a practitioner's guide to a human rights-based approach to justice*. United Nations Development Programme, Bangkok, 2005 (http://hrbportal.org/wp-content/files/1233230279_8_1_1_resfile.pdf).
16. *Access to Justice and Rule of Law*. United Nations Development Programme (www.undp.org/governance/focus_justice_law.shtml).
17. Chapter six: from provisions to practice: implementing the Convention: legal capacity and supported decision-making. In: *Handbook for parliamentarians on the Convention on the Rights of Persons with Disabilities*. UN Enable (www.un.org/disabilities/default.asp?id=212), accessed 1 July 2010).
18. *Access to justice: practice note*. United Nations Development Programme, 2004, (www.undp.org/governance/docs/Justice_PN_English.pdf, accessed 16 June 2010).

Lectures recommandées

Griffo G, Ortali F, eds. *Training manual on the human rights of persons with disabilities*. Bologna, AIFO, 2007 (www.aifo.it/english/resources/online/books/RBC/manual_human_rights-disability-eng07.pdf, accessed 16 June 2010).

International Committee of Sports for the Deaf: www.deaflympics.com (accessed 16 June 2010).

International Sports Federation for People with Intellectual Disability: www.inas-fid.org (accessed 16 June 2010).

International Paralympic Committee: www.paralympic.org (accessed 16 June 2010).

Harnessing the power of sport for development and peace: recommendations to governments. Right to Play, 2008 (www.righttoplay.com/International/news-and-media/Documents/Final%20Report%20revised%202010.pdf, accessed 16 June 2010).

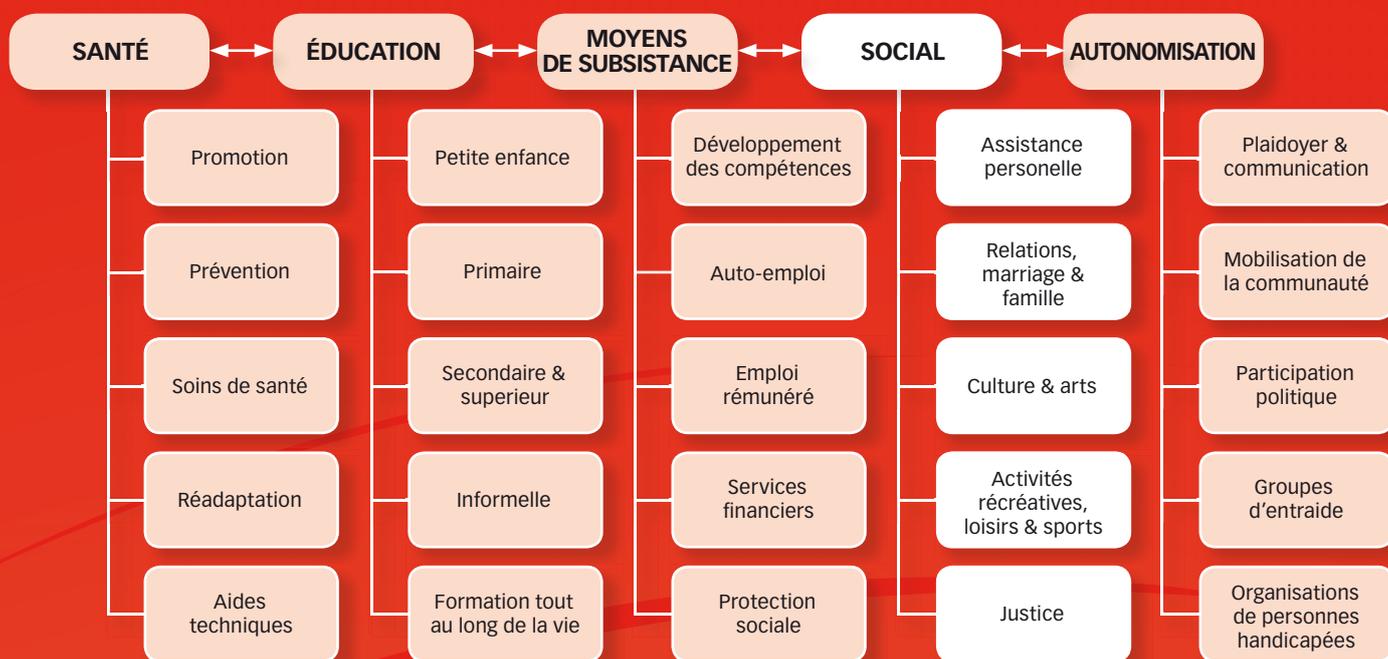
Special Olympics International: www.specialolympics.org (accessed 16 June 2010).

Thomas M, Thomas MJ. *Addressing concerns of women with disabilities in RBC*. UN ESCAP Workshop on Women and Disability. Bangkok: Thailand, 2003 (www.worldenable.net/wadbangkok2003/paperthomas.htm, accessed 17 June 2010).

UNESCAP. *Focus on ability, celebrate diversity: highlights of the Asian and Pacific Decade of Disabled Persons, 1993–2002*. Social Policy Paper No. 13, 2003 (www.unescap.org/esid/psis/publications/spps/13/Focus-T.pdf, accessed 16 June 2010).

United Nations Sport for Development and Peace: www.un.org/themes/sport/ (accessed 16 June 2010).

MATRICE DE LA RBC



ISBN 978 92 4 254805 1



Organisation mondiale de la Santé

Avenue Appia 20

1211 Genève 27

Suisse

Téléphone: + 41 22 791 21 11

Télécopie: + 41 22 791 31 11